LES
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Industrie
et du Commerce

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec, Québec
G1N 4K7

Dépôt légal: 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08552-7
ISSN 0713-3723

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17, a. 11), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1987.

Ce rapport rend compte des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,

Daniel Johnson

Québec, décembre 1987

Table des matières

Partie I 07
La présentation générale 07

1.1 Les lois sur l'industrie et le commerce **07**

1.1.1 Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce **07**

1.1.2 Les autres lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce **07**

1.1.3 Les modifications aux lois **08**

1.2 La structure administrative du MIC **08**

1.2.1 Les effectifs selon les catégories d'emploi **08**

1.2.2 Les titulaires des principales fonctions au 31 mars 1987 **08**

1.2.3 Le budget 1986-1987 **10**

Partie II 11
Le bilan administratif 11

2.1 La Direction et la coordination **11**

2.1.1 Le cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce **11**

2.1.2 Le cabinet du ministre délégué aux PME **11**

2.1.3 Le Bureau des sous-ministres **11**

2.1.4 La Direction des relations extraministérielles **11**

2.1.5 La Direction de la promotion des investissements **12**

2.1.6 La Direction de la vérification interne **13**

Partie III 15
Les directions sectorielles 15

3.1 La Direction de la chimie et de la métallurgie **18**

3.1.1 Le Service de la métallurgie **18**

3.1.2 Le Service de la chimie inorganique **19**

3.1.3 Le Service de la chimie organique **21**

3.1.4 Le Bureau des grands projets **23**

3.2 Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats **24**

3.3 La Direction des biens d'équipement **25**

3.3.1 Le Service des équipements de transport **25**

3.3.2 Le Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage **27**

3.3.3 Le Service des produits électriques et électroniques **29**

3.3.4 Le Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques **30**

3.4 La Direction des biens de consommation **34**

3.4.1 Le Service des produits du textile et de l'habillement **34**

3.4.2 Le Service des produits de consommation **36**

3.4.3 Le Service des produits du bâtiment **37**

3.4.4 Le Service de l'industrie des boissons alcooliques **38**

3.5 Le Bureau de normalisation du Québec **39**

Partie IV 43
La Direction du développement régional et services aux entreprises 43

4.1 Les directions régionales **43**

4.2 La Direction générale des services aux entreprises **45**

4.2.1 La Direction des services aux entreprises industrielles **45**

4.2.2 La Direction de l'aide à l'implantation industrielle **46**

4.2.3 La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs **47**

4.2.4 La Direction des services aux entreprises commerciales **47**

4.3 La Direction de la promotion des femmes entrepreneures **48**

Partie V 49
La Direction des coopératives 49

Partie VI 55
Le soutien administratif et l'expertise économique 55

6.1 La Direction générale de l'administration **55**

6.2 La Direction de la gestion des ressources humaines **55**

6.3 La Direction des communications **56**

6.4 La Direction générale de la recherche et de la planification **57**

6.4.1 La Direction de l'analyse des politiques et des programmes **57**

6.4.2 La Direction de l'analyse économique et des relations internationales **57**

6.4.3 La Direction des études sectorielles **58**

Partie VII
Les relations avec les sociétés d'État **59**

Annexe **63**
Les directions régionales du MIC **63**

Organigramme **32**

Partie I
La présentation générale

1.1 Les lois sur l'industrie et le commerce

1.1.1 Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce

La Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17) prévoit que le ministre a la responsabilité:

— d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'aide à l'intention des personnes, organismes, entreprises et investisseurs et de leur fournir les services et l'aide financière qu'il juge nécessaires au développement de l'industrie et du commerce au Québec;

— de favoriser le développement des coopératives et la concertation des intervenants économiques;

— de soumettre au gouvernement des recommandations sur les orientations et les activités de l'État et des organismes publics, lorsqu'elles peuvent avoir une incidence sur l'industrie et le commerce au Québec;

— de participer au développement et à la promotion de l'industrie et du commerce, notamment en ce qui a trait à la prospection d'investissements industriels ou commerciaux et à l'expansion des marchés;

— d'exécuter ou de faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses;

— de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie et au commerce.

1.1.2 Les autres lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce

En plus de la loi constitutive du Ministère, le ministre de l'Industrie et du Commerce est responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, des lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec et des lois sur le commerce. L'énumération qui suit donne la liste complète de ces lois au 31 mars 1987.

Sociétés

Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8)

Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14)

Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., c. S-10.001)

Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., c. S-11.01)

Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., S-13)

Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec (L.R.Q., c. S-15)

Loi sur la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., c. S-16)

Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17)

Loi sur la Société Inter-Port de Québec (L.R.Q., c. S-18)

Développement industriel

Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur les sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1)

Développement touristique

Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1)

Commerce

Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2)

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5)

Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses (L.R.Q., c. P-9.2)

Coopératives

Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2)

Loi sur les syndicats de coopératives (L.R.Q., c. S-38)

1.1.3 Les modifications aux lois au cours de l'année

La Loi sur la Société de développement industriel du Québec a été modifiée par les chapitres 30 et 110 de 1986.

La Loi sur la Société des alcools du Québec a été modifiée par les chapitres 86, 95, 96 et 111 de 1986.

La Loi sur les sociétés de placement dans l'entreprise québécoise a été modifiée par le chapitre 113 de 1986.

La Loi sur l'Institut national de productivité a été abrogée par le chapitre 82 de 1986.

1.2 La structure administrative du MIC

1.2.1 Les effectifs selon les catégories d'emploi

Au 1er avril 1986

Catégories d'emploi	Postes autorisés
Administrateurs d'État	10
Administrateurs	59
Professionnels	336
Agents de maîtrise	4
Employés de bureau	239
Ouvriers	5
Total	**653***

Au 31 mars 1987

Catégories d'emploi	Postes autorisés
Administrateurs d'État	9
Administrateurs	60
Professionnels	333
Agents de maîtrise	5
Employés de bureau	242
Ouvriers	5
Total	**654***

* Ce nombre inclut 19 postes à la Société du parc industriel du centre du Québec (SPICQ).

1.2.2. Les titulaires des principales fonctions au 31 mars 1987

Cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce

Ministre
Daniel Johnson

Directeur du cabinet
Pierre A. Bourgeois

Adjoint parlementaire
Paul Philibert

Cabinet du ministre délégué aux petites et moyennes entreprises

Ministre
André Vallerand

Directeur du cabinet
Michel Décary

Bureau des sous-ministres

Sous-ministre
Charles-E. Beaulieu

Secrétaire du Ministère
Léo Bilodeau

Sous-ministre associé au Bureau des grands projets, à la chimie et à la métallurgie
André Dorr

Sous-ministre adjoint aux biens d'équipement et de consommation
Michel La Salle

Sous-ministre adjoint au développement régional et aux services aux entreprises
Pierre Delisle

Sous-ministre adjoint à l'administration et à la planification
Marcel Pelletier

Sous-ministre adjoint aux relations avec les sociétés d'État
Michel Leguerrier

Direction des relations extraministérielles
Michel Gauthier

Direction de la promotion des investissements
Jacques Girard

Direction de la vérification interne
Simon-P. Rainville

Administrateurs

Direction de la chimie et de la métallurgie
Pierre Giard

Service de la métallurgie
Jacques Drolet

Service de la chimie inorganique
Roger Marchand

Service de la chimie organique
Mishèle Bérubé

Bureau des grands projets
Pierre Marceau

Service de la promotion des investissements
Chimie et métallurgie
Jacques Gagnon

Secrétariat de la Commission permanente
et interministérielle des achats
Paul Déry

Direction des biens d'équipement
André P. Caron

Service des équipements de transport
Denis Carette

Service de la machinerie, de l'usinage
et de l'estampage
Gilles Delisle

Service des produits électriques et électroniques
Micheline Fortin

Service du logiciel et des équipements bureautiques
et informatiques
Marcel Ruel

Service de la promotion des investissements
Biens d'équipement et de consommation
Robert Jones

Direction des biens de consommation
Michel Chevrier

Service des produits du textile et de l'habillement
Michel Hanson

Service des produits de consommation
Jean-Luc Dubé

Service des produits du bâtiment
André Cloutier

Service de l'industrie des boissons alcooliques
Jacques Ouimet

Bureau de normalisation du Québec
Philippe Fontaine (par intérim)

Direction générale des services aux entreprises
Yves Rancourt

Direction des services aux entreprises industrielles
Jacques Quévillon

Direction de l'aide à l'implantation industrielle
Francine Dumont

Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs

Direction des services aux entreprises commerciales
Paul Meunier

Direction de la promotion des femmes
entrepreneures
Gisèle Desrochers

Direction des coopératives
Marc Jean

Service du développement
Willy Bisreth

Service des opérations
Claude Camiré

Direction générale de l'administration
Michel Gagnon

Direction de la gestion des ressources humaines
Donald Giguère

Direction des communications
Yves Durand

Direction générale de la recherche
et de la planification
Michel Bussière

Direction de l'analyse des politiques
et des programmes
Jean-Claude Fréchette

Direction de l'analyse économique et des relations
internationales
Yvon Pomerleau

Direction des études sectorielles
Richard Roy

Directions régionales

Direction régionale — Bas-Saint-
Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Josyanne Douvry

Direction régionale — Saguenay – Lac-Saint-Jean
Hélène Tremblay-Corneau

Direction régionale — Québec
Yvon Giasson

Direction régionale — Mauricie – Bois-Francs
Paul Clermont

Direction régionale — Estrie
André Labrie

Direction régionale — Montréal-Laval
Pierre Chamberland

Direction régionale — Laurentides-Lanaudière
Vacant

Direction régionale — Montérégie
Jacques Doyon

Direction régionale — Outaouais
Pierre Lévesque

Direction régionale — Abitibi-Témiscamingue
Claude Lecours

Direction régionale — Côte-Nord
et Nouveau-Québec
Réjean Dion

1.2.3 Le budget 1986-1987
Crédits par secteur et par programme

	Crédits initiaux
Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	33 556 600 $
Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	186 860 700 $
Soutien aux sociétés d'État	90 500 600 $
Total	**310 917 900 $**

Partie II
Le bilan administratif

2.1 La Direction et la coordination

2.1.1 Le cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce

Le mandat du ministre est d'identifier les orientations du ministère de l'Industrie et du Commerce et d'en assumer la responsabilité devant le Conseil des ministres, l'Assemblée nationale et les divers organismes centraux du gouvernement du Québec.

Pour sa part, le personnel du cabinet conseille le ministre sur les divers dossiers qui relèvent de sa juridiction et assure la liaison avec la Direction du Ministère, de même qu'avec les sociétés d'État qui relèvent du ministre.

2.1.2 Le cabinet du ministre délégué aux PME

Sous l'autorité du ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises est chargé d'étudier la situation des PME et de faire des recommandations sur toute mesure susceptible d'améliorer l'environnement dans lequel opèrent les PME, pour qu'elles puissent évoluer dans un climat favorable à leur développement.

Le personnel du cabinet du ministre délégué aux PME le conseille sur la réalisation du mandat qui lui est confié et fait le lien avec la Direction du Ministère, en vue d'assurer le soutien nécessaire.

2.1.3 Le Bureau des sous-ministres

Le Bureau des sous-ministres a pour mandat de définir et de coordonner les stratégies nécessaires à la réalisation d'actions prioritaires déterminées par le ministre, et d'assurer la coordination et l'animation nécessaires pour assurer l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Le sous-ministre veille, avec les sous-ministres adjoints et le sous-ministre associé, à établir la liaison avec les sociétés d'État et à maintenir la coordination nécessaire lors de grands projets, à assurer le développement des coopératives et celui des entreprises dans l'ensemble des régions ainsi qu'à favoriser le développement des secteurs économiques. En outre, le secrétaire du Ministère entretient les liaisons entre les différentes unités administratives et les cabinets du ministre de l'Industrie et du Commerce et du ministre délégué aux PME. Le personnel relevant du sous-ministre adjoint chargé des relations avec les sociétés d'État fait partie de cette unité.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateurs d'État	9
Administrateurs	2
Professionnels	3
Employés de bureau	12
Total	**26**

2.1.4 La Direction des relations extraministérielles

Cette direction a pour mandat de coordonner les relations opérationnelles avec les autres ministères et les organismes dont les interventions ont une incidence sur le développement industriel. Elle intervient pour établir des mécanismes de collaboration, participe à des comités conjoints et coordonne les demandes ou les dossiers multisectoriels qui touchent plusieurs directions du Ministère. Elle coordonne notamment la participation du Ministère au Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) et à l'entente Canada-Québec sur le développement industriel, de même que le traitement des dossiers soumis à Investissement Canada.

En ce qui a trait aux trois directions sectorielles, la Direction coordonne plus particulièrement la préparation des rapports annuels et le Cahier d'information sur les directions sectorielles ainsi que le traitement des demandes d'avis sectoriel, notamment celles relatives aux programmes de la SDI, au programme PECEC et aux programmes de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR).

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateurs	2
Professionnels	4
Employés de bureau	3
Total	**9**

2.1.5 La Direction de la promotion des investissements

Principales activités 1986-1987

Cette direction est née à la fin de 1986 du regroupement de deux unités auparavant rattachées à la Direction générale des biens d'équipement et de consommation et à la Direction générale des grands projets, chimie et métallurgie. L'effectif est de 13 personnes en poste à Montréal et à Québec.

La Direction de la promotion des investissements a pour objectif principal la création d'emplois par l'implantation au Québec de nouvelles entreprises, soit financées par l'investissement direct de capitaux étrangers, soit par l'apport d'une nouvelle technologie provenant de l'étranger combiné avec des investissements québécois ou d'une autre source.

Les principales activités réalisées entre le 1er avril 1986 et le 31 mars 1987 ont consisté d'abord en démarches promotionnelles, dont la participation à huit conférences et expositions internationales: Electronica (Munich), Internepco (Tokyo), Opportunités Canada (Toronto), Plastex (Toronto), International Magnesium Association (Los Angeles), Magnesium Technology Conference (Londres), Exposition du plastique K-86 (Düsseldorf), Conférence sur la transformation secondaire du magnésium (Montréal). Six missions de prospection ont eu lieu en République fédérale allemande, Italie, Suisse, Scandinavie, Grande-Bretagne et au Japon. La Direction a également préparé deux missions ministérielles menées en septembre 1986 et en février-mars 1987 à Hong-Kong, en Corée du Sud et au Japon par monsieur Daniel Johnson.

La Direction de la promotion des investissements a accueilli d'autre part cinq missions étrangères en provenance du Royaume-Uni, de la République fédérale allemande, du Japon (2), de la Corée du Sud. Elle a répondu par ailleurs à plus de 300 demandes d'information et a fait la révision de cinq fascicules de la série *Techno-Dollars*, en plus de faire traduire en langues allemande et japonaise les dix fascicules de cette série qui constitue un excellent outil de promotion.

Les résultats des efforts de promotion se sont manifestés par la contribution à huit projets d'implantation annoncés, réalisés ou en voie de l'être, qui ont généré des investissements de 411 millions de dollars et entraîné la création de 777 emplois.

En matière de planification, on note la participation à des réunions de travail en vue d'élaborer la stratégie de promotion et de développement de secteurs industriels prioritaires, de même que la collaboration à la préparation d'expositions de niveau international qui se tiendront à Montréal en 1987 (Can-Plast/Expo-Plast) et en 1988 (Opportunités Canada).

Rapport d'activités

Projets auxquels le SPI a participé, année financière 1986-1987

Société	Pays d'origine	Invest. 000 000 $	Emplois	Produits fabriqués
Duc Machine inc. (3) Valleyfield	France	0,5	20	Photocopieurs
Lasar Manufacturing Co. Saint-Théodore d'Acton (4 et 2)	États-Unis	2,0	50	Broyeurs mélangeurs
Lhotellier Canada inc. Iberville	France	1,95	40	Instruments
Norsk-Hydro (1) Bécancour	Norvège	400,0	400	Magnésium primaire
Omzig Corp. (1) Hull	Canada	1,037	57	Logiciels
Yvan Paques (1) Drummondville	Belgique	1,8	30 à 65	Signalisation routière
Vide et Traitement Neuilly Boucherville (1)	France	1,25	20	Traitement thermique
Wescan Electrical Mfg. Valleyfield	Canada	2,7	180	Plinthes électriques

(1) Implantation; (2) Relance; (3) Coparticipation; (4) Acquisition.

Parmi les autres activités de la Direction, il importe de relever son rôle catalyseur à la table de concertation regroupant les principaux intervenants de la promotion industrielle au Québec ainsi que sa participation à l'organisation et à la réalisation de cinq cours de formation en prospection industrielle. La Direction a également maintenu des contacts auprès des chambres de commerce et des représentants de pays étrangers en poste au Québec et elle a participé aux travaux du comité de coordination du dossier pétrochimie/Pétromont.

Elle a aussi représenté le gouvernement du Québec auprès d'Investissement Canada, du MEIR, et participé aux congrès de l'Association canadienne de développement industriel et de l'Association des commissaires industriels du Québec.

2.1.6 La Direction de la vérification interne

La Direction de la vérification interne exerce une fonction d'évaluation indépendante et objective des activités du Ministère. Elle fournit aussi à la haute direction du Ministère un retour d'informations impartiales sur les moyens de contrôle contenus dans le déroulement de ses opérations administratives et fonctionnelles. Elle a également pour but d'aider les gestionnaires à mieux atteindre leurs objectifs et à mieux assurer leurs responsabilités en leur fournissant les informations, les analyses, les évaluations et les recommandations pertinentes sur les activités de leurs secteurs respectifs.

Dans cette perspective, le vérificateur interne évalue la conformité aux prescriptions des lois et des règlements, s'assure de la fiabilité des mécanismes de contrôle interne et assume la vérification des résultats des programmes, de leur efficience et de leur économie. Avant de soumettre le rapport final d'une vérification, le vérificateur interne transmet aux gestionnaires le rapport intérimaire afin d'obtenir leurs commentaires, qui sont considérés dans la rédaction du rapport final.

Le programme de perfectionnement pour le personnel a été poursuivi au cours de 1986-1987, particulièrement en vérification intégrée et en informatique.

Le comité de vérification

Comme pour les années antérieures, le comité de vérification du Ministère est composé de trois membres, soit le sous-ministre, qui en assume la présidence, un sous-ministre adjoint et le secrétaire du Ministère. La fonction de secrétaire est assumée par le directeur de la vérification interne.

Le plan à long terme remanié ainsi que le plan annuel ont été analysés et approuvés par les membres du comité lors de la première réunion de l'année. Aux réunions subséquentes, les membres ont étudié et analysé les rapports des travaux et approuvé les recommandations jugées pertinentes ainsi que les rapports sur le suivi de la mise en application des recommandations approuvées.

Partie III
Les directions sectorielles

Les trois directions sectorielles du ministère de l'Industrie et du Commerce, soit la Direction de la chimie et de la métallurgie, la Direction des biens d'équipement et la Direction des biens de consommation, ont pour mandat, à l'intérieur de leurs secteurs respectifs, de suivre l'évolution de chaque secteur industriel de manière à en dégager des orientations et des possibilités de développement pour le Québec et à en faire la promotion, de proposer des politiques, des programmes et des mesures gouvernementales propres à en stimuler l'expansion ou la consolidation et d'administrer les programmes qui leur sont confiés.

Afin d'être en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités de façon satisfaisante, ces directions sectorielles se doivent de développer une connaissance approfondie et concrète de chacun des secteurs industriels, par la réalisation ou la commandite des études nécessaires et par le maintien de contacts étroits avec les entreprises, les associations industrielles et les autres intervenants des divers secteurs industriels.

Le mandat des directions sectorielles se concrétise donc par la réalisation des activités suivantes:

— étude de l'évolution des secteurs industriels afin d'en diagnostiquer les problèmes et d'en évaluer les perspectives d'avenir et les possibilités d'expansion au Québec;

— analyses visant à définir des objectifs et des orientations sectorielles de développement industriel et à proposer au Ministère et au Gouvernement des politiques et des stratégies d'intervention pour promouvoir la croissance des secteurs industriels ou rationaliser leurs activités sur une base plus compétitive;

— élaboration et mise en oeuvre de programmes et de mesures d'aide afin de stimuler la croissance ou de consolider et rationaliser l'activité de certains secteurs industriels;

— analyses ayant pour objet d'identifier et d'évaluer les possibilités de réalisation de projets spécifiques susceptibles de se traduire par:

  • une activité de fabrication nouvelle ou additionnelle au Québec;

  • une activité d'exportation nouvelle ou additionnelle hors du Québec;

  • l'utilisation d'une technologie plus moderne et plus efficace par les entreprises manufacturières du Québec, et l'organisation des moyens pour promouvoir la réalisation de ces projets;

— avis et conseils aux autorités gouvernementales, à divers services gouvernementaux pourvoyeurs d'aide financière, aux chefs d'entreprises et aux autres agents économiques concernés par le développement industriel;

— accueil d'investisseurs étrangers et promotion sélective à l'étranger d'investissements manufacturiers.

Ces six blocs d'activités des directions sectorielles s'appuient tous sur la connaissance sectorielle et leur réalisation a souvent pour objectif et toujours pour conséquence d'élargir et d'enrichir cette connaissance qu'on veut la plus concrète et la plus complète possible.

Les directions sectorielles sont donc prioritairement tournées vers l'étude, l'analyse et la réflexion prospective de la réalité industrielle. Elles ne se désintéressent toutefois pas de l'action, mais les initiatives qu'elles peuvent prendre, telles que les actions de promotion sélective, tiennent compte du mandat spécifique des autres agents de développement industriel, qu'ils oeuvrent dans les directions du MIC, dans d'autres ministères ou dans les sociétés d'État à vocation économique.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateurs	15
Professionnels	72
Techniciens-inspecteurs	2
Employés de bureau	31
Total	**120**

Programmes d'aide aux associations industrielles sectorielles

Les directions sectorielles favorisent la création et le développement d'associations industrielles sectorielles auxquelles elles offrent une assistance professionnelle et financière. Au cours de l'année, 16 subventions totalisant 246 010 $ ont été versées à des associations industrielles afin de faciliter leur mise sur pied ou le démarrage de leurs activités. Le

versement de telles subventions peut être poursuivi au cours de leurs quatre premières années d'opération. Les associations suivantes ont reçu des versements au cours de l'exercice 1986-1987:

— Association CAO/FAO	30 000 $
— Association de manutention du Québec	29 910 $
— Corporation de développement économique de la récupération et du recyclage de la région 03	23 139 $
— Corporation régionale de développement de la récupération et du recyclage de la région 02	32 944 $
— Groupement provincial de l'industrie du médicament	3 687 $
— Conseil de l'industrie électronique du Québec	991 $
— Association des fabricants de briquettes de charbon de bois	1 018 $
— Association des industries de la maçonnerie du Québec	6 193 $
— Association québécoise de l'industrie du nautisme	2 817 $
— Association des laboratoires de surfaces ophtalmiques	4 963 $
— Association québécoise des fabricants d'enseignes	5 269 $
— Association des professionnels du chauffage par combustion solide	15 000 $
— Association des designers industriels du Québec	14 758 $
— Association des nouveaux créateurs de mode du Québec	22 500 $
— Association québécoise des entrepreneurs en couture	30 321 $
— Association québécoise de la qualité	22 500 $

Par ailleurs, 12 subventions totalisant 211 450 $ ont été autorisées à l'égard d'activités spécifiques aux associations suivantes:

— Société des industries du plastique: 8 950 $ pour couvrir une partie des coûts de participation de l'Association à l'exposition Plast-EX, et 3 000 $ pour l'organisation d'autres colloques;

— Association des nouveaux créateurs de mode: 20 000 $ pour l'organisation d'un centre de diffusion et de ventes aux acheteurs; et 8 500 $ pour la production d'un guide d'achats;

— Société québécoise des manufacturiers d'habitations: 13 300 $ pour la conception et l'expérimentation d'une unité de logement préfabriqué; et 20 000 $ pour le choix et l'implantation d'un système de dessin assisté par ordinateur;

— Institut québécois du béton précontraint et préfabriqué: 11 800 $ pour la publication d'un bulletin et l'organisation d'un mini-colloque;

— Conseil de l'industrie de l'hydrogène: 17 500 $ pour la production d'un prospectus;

— Expo-rencontre Contech: 10 000 $ pour l'organisation d'activités de promotion dans le domaine de la construction;

— Centre de recherche Paves: 9 000 $ pour la production de trois brochures promotionnelles et 6 900 $ pour la formation dans le domaine du contrôle de la qualité;

— Centre d'innovation industrielle de Montréal: 75 000 $ pour l'organisation à Montréal du salon Trans-Tech;

— Association de la maçonnerie en béton: 16 000 $ pour la production d'un manuel technique.

Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI)

Ce programme a pour objectif d'accélérer et de faciliter la concrétisation de projets industriels intéressants, grâce à une participation financière du MIC au coût d'études préalables à la mise en oeuvre de tels projets. Ce programme permet également au MIC de participer financièrement à des études de rentabilité et de faisabilité portant sur l'automatisation d'une entreprise ainsi qu'à des études précédant l'implantation de systèmes de gestion de la qualité.

En 1986-1987, 54 subventions totalisant 1 010 347 $ ont été autorisées à l'égard des organismes suivants:

— Tuiles Duromer	12 920 $
— Plastique moderne (2 projets)	24 120 $
— DBM Reflex Entreprises	12 428 $
— Posi Plus Technologies	8 446 $
— P.H. Tech.	14 460 $
— Loubec	13 873 $
— Estampillage R.B.	8 556 $
— Industries Piedmont	5 825 $
— Appareils d'éclairage York	25 000 $
— D.A.P. Électronique	9 277 $
— Digitech (2 projets)	24 000 $

— Meubles Caron et fils	8 000 $
— Comterm	35 000 $
— Massachusetts Institute of Technology	50 000 $
— Multiver	50 000 $
— Venmar	47 925 $
— A.E.S. Data	15 000 $
— Héroux	8 000 $
— Manufactures Saint-Laurent	6 750 $
— Flexifil	2 500 $
— Atelier J.J. Tremblay	2 500 $
— Création Gibo	6 000 $
— Michel Morin Design	19 362 $
— F.X. Drolet	4 000 $
— Contrôle d'environnement Alba	10 000 $
— Hydro-Québec	23 000 $
— Plastique D.C.N.	17 105 $
— Maghemite	50 000 $
— Industries Unicor	18 797 $
— Copak	19 025 $
— Gastronomie sous vide	12 660 $
— Fonderie Saint-Romuald	23 820 $
— Glopak	15 000 $
— Plastiques Norab Canada	19 227 $
— S.N.C.	50 000 $
— Villemaire Relieur	12 600 $
— Emballage Ecco	16 205 $
— Entreprises A.W.S.M.	11 140 $
— Comact	3 500 $
— Atelier d'usinage Roch	11 175 $
— Fournelle énergie et technologie	42 053 $
— Entreprises Fournier	15 723 $
— Camions Pierre Thibault	15 750 $
— Industries Gomar	5 000 $
— Cowan Dynamics	23 000 $
— Plastique Gagnon	23 200 $
— Adélard Laberge	10 000 $
— Équipements de transmission	20 150 $
— Plastibo	13 325 $
— Caméo	114 500 $

Activité-conseil

Dans le cours normal de leurs activités, les directions sectorielles émettent des avis et conseils aux autres directions du Ministère ainsi qu'aux organismes gouvernementaux chargés d'administrer des programmes d'aide financière s'adressant aux entreprises manufacturières.

Pour l'exercice 1986-1987, le total des demandes d'information ou d'avis est de 2 107, ce qui représente plus de 14 700 heures de travail; le détail est présenté dans les tableaux qui suivent:

Exercice 1986-1987

Tableau A
Demandes d'information ou d'avis réparties selon les requérants

Provenance	Demandes		Temps-réponse	
	Nombre	%	Heures	%
Ministère de l'Industrie et du Commerce	561	26,5	4 031	27,4
— Ministre, sous-ministres, secrétaire	157		1 466	
— Direction biens d'équipement et de consommation, Bureau de normalisation	176		1 186	
— Direction chimie et métallurgie, Bureau des grands projets, Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats	72		372	
— Direction générale de la recherche et planification et Direction générale de l'administration	79		701	
— Direction générale des services aux entreprises, Bureaux régionaux et Direction de la promotion des femmes entrepreneures	77		306	

Sociétés d'État rattachées au MIC	474	22,5	4 908	33,3
— Société de développement industriel	427		4 573	
— Autres sociétés d'État	47		335	
Autres ministères et organismes du gouvernement du Québec	356	17,0	2 082	14,1
— OPDQ (Programme expérimental de création d'emplois communautaires)	93		650	
— Ministères du Commerce extérieur et des Relations internationales, délégations du Québec à l'étranger	116		542	
— Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR)	25		371	
— Autres	122		519	
Ministères et organismes du Canada[1]	62	2,9	196	1,4
Entreprises et associations industrielles	484	23,0	2 770	18,8
Autres requérants NCA	170	8,1	733	5,0
Total	**2 107**	**100,0**	**14 720**	**100,0**

1. Comprenant la participation à certains comités et groupes de travail.

Tableau B
Demandes d'information ou d'avis réparties par direction répondante

Direction répondante	Nombre de demandes	%	Temps réponse	%
Direction de la chimie et de la métallurgie	384	18,2	3 368	22,9
Direction des biens d'équipement	1 066	50,6	7 221	49,0
Direction des biens de consommation	657	31,2	4 131	28,1
Total	**2 107**	**100,0**	**14 720**	**100,0**

3.1 La Direction de la chimie et de la métalurgie

3.1.1 Le Service de la métalurgie (SM)

Le traitement des demandes d'avis et conseils a nécessité 1 216 heures de travail professionnel, ce qui représente environ 20 % des ressources du Service si on tient compte du nombre important de consultations verbales brèves qui s'y ajoute. Les demandes provenaient principalement du Bureau des sous-ministres et des directions générales du MIC ainsi que des organismes gestionnaires de programmes gouvernementaux (SDI, OPDQ, MEIR) et autres ministères à vocation économique. Les renseignements demandés sont fort variés et touchent l'ensemble des secteurs et sous-secteurs de l'industrie métallurgique.

Nombre de demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
54	59	14	20	**147**

Le besoin d'information se faisant pressant dans le sous-secteur de la récupération et du recyclage des métaux, le Service a mené une enquête auprès des entreprises et terminé la rédaction d'un document d'information sectorielle. Un profil de l'industrie de la forge a aussi été réalisé. Enfin, le Service a entrepris la mise sur pied d'un fichier informatique sur les firmes opérant dans le secteur métallurgique au Québec.

L'implantation d'une usine de lingots de magnésium au coût de 400 millions de dollars a été officiellement annoncée par la compagnie norvégienne Norsk-Hydro. Près de 400 emplois seront créés au démarrage de l'usine prévu tôt en 1989. Cette réalisation se veut l'aboutissement de plus de deux années d'efforts mis en commun par le Service de la métallurgie, la Direction de la promotion des investissements et la Direction des relations extra-ministérielles du MIC. Au cours de la dernière année, les interventions du Service ont porté, entre autres, sur la gestion de l'aide financière accordée pour la réalisation de l'étude de faisabilité, l'évaluation des données techniques, économiques et finan-

cières du projet en rapport avec une demande d'aide financière à l'investissement et le règlement de certains aspects relatifs à la protection de l'environnement. Bien souvent, il a fallu agir comme intermédiaire entre la compagnie et divers intervenants gouvernementaux et paragouvernementaux.

La promotion du développement d'une industrie secondaire du magnésium a également nécessité les efforts du Service: plusieurs entreprises, associations sectorielles et centres de recherche du Québec ont été visités et des conférences ont été données afin de sensibiliser les industriels. Plus de 150 personnes de divers milieux ont assisté à une session d'information d'une journée, tenue à Montréal l'automne dernier sur les applications structurales du magnésium. En fin d'exercice, des démarches ont été entreprises en collaboration avec le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique pour organiser une mission de prospection de technologies à l'étranger à l'intention d'industriels du Québec.

La prospection d'investissements s'est poursuivie dans le secteur de haute technologie des poudres métalliques. À l'aide du Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels, le Service a participé au financement d'une étude de marché et de préfaisabilité d'une entreprise intéressée à la production d'aimants permanents à partir de poudres de ferrites. Des pourparlers sont en cours avec un fabricant d'automobiles pour le développement de composantes pour cette industrie. Plusieurs intervenants de l'industrie des poudres métalliques (producteurs, associations sectorielles, chercheurs, consommateurs) ainsi que des gouvernements ont aussi été rencontrés. Les buts de cette démarche étaient de les sensibiliser aux occasions offertes dans le domaine et de connaître leur opinion sur les possibilités d'investissements offertes. L'analyse de créneaux de marchés potentiels se poursuivra et débouchera ensuite sur la recherche de partenaires.

Dans le cadre des négociations bilatérales sur le libre-échange et sous la coordination de la Direction générale de la recherche et de la planification (DGRP), le Service a effectué des analyses de 13 secteurs et sous-secteurs de l'industrie métallurgique du Québec et commenté un rapport global soumis par la DGRP. Une analyse des droits tarifaires applicables à l'entrée de produits métallurgiques aux États-Unis a aussi été réalisée.

Le maintien des connaissances sectorielles dans le domaine des fonderies de pièces moulées a été assuré par la tenue d'une enquête effectuée auprès des 79 entreprises du secteur. La rédaction d'une seconde mise à jour du profil de l'industrie québécoise de la fonderie des métaux ferreux a été achevée.

Dans la foulée de la publication d'une monographie sur la sidérurgie, le Service a défini une position ministérielle sur les perspectives d'avenir du secteur de l'acier au Québec, en particulier sur l'industrie des aciers laminés. À la demande du groupe chargé des relations du MIC avec ses sociétés d'État, le Service a analysé le plan de développement stratégique de Sidbec-Dosco et commenté l'opportunité de certains investissements de modernisation.

Le Service a suivi l'évolution de deux projets de consortium qui s'intéressent à des projets d'implantation majeure dans un créneau de production nouveau au Québec, celui des ferro-alliages; il a fourni tout l'appui nécessaire aux promoteurs, et des développements sérieux sont attendus incessamment. Par ailleurs, le manque de fermeté dans les prix des ferro-alliages a placé les producteurs québécois dans une situation critique; étant donné la part importante de l'électricité dans les coûts de production de cette industrie, le Service est intervenu auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources et d'Hydro-Québec pour examiner les moyens d'alléger les coûts de ces entreprises.

Le Service a terminé l'étude d'un avant-projet de récupération et recyclage des cannettes d'aluminium utilisées comme contenants de bière et de boissons gazeuses. L'étude conclut que la quantité de cannettes actuellement sur le marché ne génère pas un tonnage suffisamment élevé pour justifier économiquement la mise en place d'une usine de recyclage. Par ailleurs, la réalisation d'une étude sectorielle sur la transformation de l'aluminium s'est poursuivie. Après avoir complété l'analyse du sous-secteur de l'extrusion, le Service procède à l'examen plus poussé des sous-secteurs du laminage et du tréfilage.

Dans le but de vérifier les opportunités d'investissements dans le secteur du titane, le Service a acquis une étude de marché réalisée par la firme d'experts-conseils SNC. L'analyse a démontré que des investissements nouveaux dans le secteur du titane ne pourront se réaliser qu'avec une percée technologique d'importance, ce qui ne peut être envisagé qu'à plus long terme.

3.1.2 Le Service de la chimie inorganique (SCI)

L'activité « avis et conseils » a nécessité l'utilisation d'environ 18 % des ressources professionnelles du Service durant l'exercice.

Nombre de demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
26	60	23	9	**118**

Le Service est intervenu auprès des autorités gouvernementales afin de favoriser le développement du projet pilote de traitement des effluents des usines québécoises de bioxyde de titane. Ce projet a été intégré dans l'entente intervenue entre le MENVIQ et les producteurs québécois de bioxyde de titane portant sur un programme de traitement des effluents de ces usines. De plus, le SCI a entrepris des démarches afin de développer un programme de promotion visant l'installation de nouvelles usines de bioxyde de titane au Québec.

En ce qui a trait aux produits chimiques de l'électronique, le Service s'est intéressé à deux produits particuliers, soit le silicium polycristallin et l'arséniure de gallium. Dans le premier cas, un programme de prospection et de promotion des investissements a été entrepris à la suite de la préparation d'un document d'information sectorielle. Des investisseurs se montrant intéressés, une étude de préfaisabilité a été entreprise, à laquelle le SCI participe dans le cadre du programme PACPI. Dans le domaine de l'arséniure de gallium, une étude a été achetée afin d'améliorer les connaissances du Service sur le sujet. Plusieurs entreprises ont déjà annoncé leur intérêt pour ce secteur d'activité, pour lequel la disponibilité d'électricité à tarifs avantageux constitue un attrait de premier ordre.

Le Service a entrepris de nombreuses démarches afin de susciter la réalisation d'un projet d'usine de verre plat au Québec. Après des démarches de prospection et promotion réalisées auprès des entreprises étrangères détentrices de la technologie, une étude de préfaisabilité était entreprise avec une société québécoise dans le cadre du programme PACPI.

Une revue de l'ensemble de la documentation traitant du développement de la technologie et de l'industrie des céramiques nouvelles a conduit à la préparation d'un document synthèse. Celui-ci fait état de la problématique québécoise et des préalables nécessaires au développement au Québec de ce secteur en pleine effervescence.

Le Service a participé intensivement à la préparation des profils statistiques et à l'analyse de l'évolution des principaux indicateurs afin de fournir une base de réflexion et de discussion permettant aux agents économiques de dégager l'impact d'un possible accord de libre-échange.

Le SCI a également examiné les préoccupations des entreprises canadiennes du ciment devant la montée des réactions protectionnistes de l'industrie américaine et du Congrès face aux politiques d'achat restrictives de certaines provinces canadiennes.

De concert avec Hydro-Québec et la SGF, le Service a entrepris une étude comparative sur la situation concurrentielle du Québec pour attirer les investissements dans les secteurs industriels grands consommateurs d'électricité. Cette étude, qui utilise l'aluminium et les ferro-alliages comme secteurs de référence, devrait permettre d'adapter les outils de prospection et de promotion du Québec en matière d'électro-technologies en tenant compte de la situation réelle observée dans les pays fortement compétiteurs, tels que le Brésil et le Venezuela.

À la suite de la décision de Norsk-Hydro de construire une usine de magnésium métallurgique à Bécancour, le SCI a appuyé les démarches du MER visant à favoriser l'installation d'une usine d'oxyde de magnésium, matière première pour la fabrication du magnésium. Cette collaboration s'est concrétisée par des échanges d'informations sur les prix et les marchés de l'oxyde de magnésium ainsi que par l'évaluation des études soumises par des consultants. De plus, quelques contacts ont été établis avec des promoteurs intéressés à réaliser une telle usine au Québec.

Le Service a suivi l'évolution du projet d'engrais azotés et ses analyses ont visé à définir certaines conditions nécessaires à sa réalisation. En effet, le projet doit présenter des avantages économiques suffisants pour concurrencer les autres producteurs ainsi que les importations sur les marchés du Nord-Est américain.

Dans le secteur des produits de papier transformé, une étude faisant le point sur l'industrie des boîtes en carton ondulé a été réalisée ; elle conclut à la diminution de l'importance de cette industrie au Québec par rapport à l'Ontario, à une surcapacité de production et à la nécessité de moderniser les installations du secteur.

Le Service a coordonné la participation sectorielle du MIC au comité chargé d'évaluer la pertinence de développer un programme d'aide financière particulier à l'industrie de la récupération et du recyclage. Pour ce faire, ont été évalués les techniques d'utilisation, les volumes potentiellement disponibles et les utilisations possibles dans les domaines du verre, du plastique et des métaux.

Dans le cadre de ses travaux sur les produits chimiques destinés à l'industrie de l'électronique, le Service a évalué l'importance de la disponibilité de

gaz industriels à prix compétitifs, principalement l'azote et l'hydrogène, pour l'emplacement des usines de composantes électroniques. Le SCI a également revu la situation des marchés de l'hydrogène du Nord-Est américain afin de mesurer l'intérêt pour le Québec d'encourager le développement de nouveaux projets de liquéfaction de l'hydrogène.

Le Service a participé activement au comité québécois chargé de négocier les conditions de construction par Mines Noranda d'une unité de traitement des émanations d'anhydride sulfureux pour sa fonderie de cuivre Horne à Noranda. Le Service a participé en particulier aux analyses des études de marché et de faisabilité présentées par Noranda. Ces négociations ont finalement abouti à des ententes de principe, au début de 1987, pour la construction d'une telle unité de traitement, ce qui concrétise les efforts du Québec visant à diminuer les sources de pluies acides sur son territoire.

Dans le but d'encourager la modernisation des usines québécoises de carbure de silicium, le Service a réalisé une évaluation des retombées économiques de la modernisation de l'usine SEMCO à Shawinigan. Le Service a également soumis des propositions à l'entreprise.

Par ailleurs, le Service a approché des investisseurs québécois et étrangers intéressés à la fabrication d'isolateurs électriques en porcelaine et en verre pour les lignes de transmission électrique. Ces démarches ont permis le démarrage d'une étude de préfaisabilité dans le cadre du programme PACPI. Bien que l'étude n'ait pu se poursuivre en raison du désistement de l'entreprise, les discussions se poursuivent avec de nouveaux investisseurs.

3.1.3 Le Service de la chimie organique (SCOR)

Les demandes d'information et d'avis ont représenté 20 % des activités et conseils du Service.

Nombre de demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
29	50	14	26	**119**

Dans le domaine des études et publications sectorielles, le Service a publié un répertoire sur l'industrie du caoutchouc qui a été distribué à tous les agents économiques du Québec. Le SCOR a également révisé et validé une étude, réalisée par le CRIQ, en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ), et portant sur le recyclage des plastiques.

En pétrochimie, les efforts ont porté sur la poursuite du plan de consolidation et de relance de la pétrochimie montréalaise. Les échanges ont été fréquents avec le gouvernement fédéral à la suite de son engagement d'octroyer une aide financière de 55,8 millions de dollars à Pétromont, dans le cadre du plan de relance. De plus, le Service a suivi l'évolution du projet Soligaz de transport et de fractionnement à Montréal des liquides de gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien. Quant à l'Office national de l'énergie (ONE), il a reporté la décision qu'il devait prendre concernant le mode de tarification aux utilisateurs du pipeline Sarnia-Montréal.

Pétromont a parachevé cette année l'installation de deux moteurs électriques (15 millions de dollars) et d'autres projets destinés à améliorer la flexibilité et la rentabilité de l'entreprise sont en cours. Ces projets, de même que l'aide financière consentie par le gouvernement du Québec, ont fait l'objet d'un suivi constant de la part du Comité de gestion. Les travaux du Comité de coordination de la pétrochimie (SGF-MER-MIC-Soquip-Pétromont) se sont poursuivis.

Au cours de l'année, le Service a soutenu et suivi de nombreux dossiers relativement à la synthèse organique : la compagnie Hercules à Iberville a entrepris la construction d'une usine de 20 millions de dollars pour la production de tissus non tissés à base de polypropylène ; Celfort a reçu l'appui financier du gouvernement pour la construction à Grande-Île d'une usine de panneaux isolants en polystyrène expansé ; plusieurs projets sont à l'étude pour la production d'éthanol à partir de la biomasse, le plus sérieux étant celui de Tembec au Témiscamingue ; Borden Canada a soumis à la SDI un projet de sept millions de dollars pour augmenter la capacité de son usine d'urée formaldéhyde à Laval ; Sanexen a fait connaître son projet pour l'aménagement d'un site de « disposition » et de destruction des BPC ; le projet de Safety-Kleen pour la « disposition » et la destruction de substances toxiques (25 millions de dollars) fait l'objet d'un suivi constant avec le MENVIQ ; Goodyear a présenté à la SDI un projet d'expansion de 16 millions de dollars pour son usine de Valleyfield.

Le secteur de la transformation des plastiques a été très actif au cours de l'année 1986-1987. Le secteur des plastiques étant en croissance, le SCOR a produit un document de réflexion sur l'avenir du secteur des plastiques et des créneaux à privilégier.

Le Service a participé à plusieurs activités préparatoires à l'exposition de CanPlast-ExpoPlast, un événement majeur dans le secteur des plastiques en

1987. Le Service a plus particulièrement participé à la conception et à l'élaboration de plusieurs des activités qui y seront réalisées par l'Association des industries du plastique (SPI), et ce, conjointement avec la Direction de la promotion des investissements. Les travaux de deux comités du SPI, sur l'éducation et sur la flexographie, ont fait l'objet d'un suivi constant de la part du Service. Celui-ci a de plus participé à deux missions, la première en Allemagne de l'Ouest et la seconde à Lyon, en France. À l'Université Laval, le SCOR a présenté le secteur des plastiques, ses marchés et ses axes de développement dans le but de multiplier les échanges universités-entreprises. Dans le secteur du caoutchouc, le Service a analysé les projets de Goodyear et de Firestone présentés à la SDI. Un projet pilote pour la pyrolyse de pneus usés à Saint-Amable a fait l'objet d'une évaluation préliminaire.

La Loi modifiant la Loi sur les brevets (projet de loi C-22), qui vise notamment une protection accrue pour les entreprises innovatrices dans le domaine pharmaceutique, a été déposée au Parlement du Canada en novembre 1986. Cet événement a fourni une excellente occasion pour amorcer et présenter aux autorités une réflexion sur le secteur pharmaceutique: la problématique, l'enjeu pour le Québec de la nouvelle loi, les priorités de développement, les actions à mettre de l'avant pour en maximiser les retombées potentielles. Celles-ci se chiffrent à 600 millions de dollars d'investissements et 1 350 emplois sur une période de dix ans.

Une équipe de travail composée de membres du SCOR et de la Direction de la promotion des investissements a élaboré un document de stratégie qui propose plusieurs activités. Par ailleurs, la collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est accentuée en vue de faire accepter le prix réel d'acquisition (PRA) comme méthode de remboursement des médicaments par le Gouvernement.

Le secteur des bio-industries a été l'objet de considérations particulières étant donné son intérêt grandissant pour la région de Montréal. Un document particulier aux bio-industries a été produit dans le but de cerner la problématique de ce secteur, d'en déceler les forces et les faiblesses, pour finalement dégager les formes de développement les plus prometteuses et les actions à entreprendre pour les concrétiser. L'amendement à la Loi sur les brevets pourrait avoir un impact significatif sur les bio-industries au Québec.

Les négociations actuelles sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis ont exigé que le Service collabore à une analyse des échanges commerciaux et de la performance des entreprises québécoises. Le service a collaboré avec la DGRP à l'élaboration de mini-études sectorielles sur plusieurs des secteurs placés sous sa responsabilité.

Le Service a examiné de nombreux projets présentés au MIC, à la SDI et au PECEC qui sont, par ordre d'importance: les pièces automobiles en plastique, les composites avancés, l'emballage et l'embouteillage, les composantes électriques et électroniques, les produits de la construction et les produits pour le secteur médical.

Le Service a par ailleurs organisé une rencontre du ministre avec l'Association canadienne des industries du médicament en novembre 1986, des rencontres auprès des fonctionnaires fédéraux et des interventions auprès du MESS, etc. Il a aussi poursuivi sa collaboration avec le Groupement provincial de l'industrie du médicament (GPIM) qui a été mis sur pied il y a trois ans grâce au Programme d'aide à la création d'activités sectorielles des industries québécoises (PACASIQ).

Dans le cadre des efforts des gouvernements pour le développement de bio-industries, le secteur en question a collaboré et participé avec la CUM à une mission en Californie en novembre dernier. À la suite du succès de cette mission, les efforts de promotion des participants aux États-Unis se sont poursuivis: c'est ainsi que ceux-ci ont participé récemment, à Boston, à la tenue d'une journée de rencontre inter-entreprises à laquelle étaient également présents des représentants des bio-industries québécoises.

Enfin, une mise à jour du répertoire des fabricants de plastiques a été effectuée à l'automne 1986 en recueillant diverses informations auprès des entreprises.

Mentionnons que l'année 1986-1987 a été une année de réflexion et d'orientation dans les secteurs du pharmaceutique, des bio-industries et du plastique, ceux-ci ayant été retenus comme secteurs prioritaires pour le MIC dans les prochaines années.

Par ailleurs, la situation des clients en aval de Pétromont a été suivie avec attention: ainsi Himont Canada a amorcé ses opérations à sa nouvelle usine en utilisant le procédé Sphéripol et les résultats sont jusqu'ici des plus satisfaisants. Le Service a coopéré étroitement avec la SGF dans ses démarches auprès d'éventuels clients pour écouler l'éthylène produit par Pétromont et d'importants développements sont prévus.

En collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) et sur la base d'une proposition d'une firme de consultants, la pertinence d'effectuer une étude sur les opportunités d'inté-

gration des fabrications de produits pétroliers et pétrochimiques a été évaluée. Après analyse, il a été jugé préférable de reporter l'étude de quelques mois, soit le temps nécessaire à une stabilisation des prix pétroliers et gaziers. Du côté des aromatiques, la firme Lavalin a acheté certains équipements de l'ancienne raffinerie de Gulf et l'usine de phénol a repris sa production.

3.1.4. Le Bureau des grands projets

Son mandat

Le mandat du Bureau des grands projets (BGP) se divise en trois volets:

1) Faciliter la concrétisation des grands projets et programmes d'investissement susceptibles d'être réalisés au Québec;

2) faciliter l'étape de réalisation de ces projets et programmes au Québec;

3) suivre l'évolution des grands projets canadiens et internationaux auprès des principaux organismes de financement dans le but de dégager des occasions d'affaires pour les entreprises québécoises.

Le BGP fait rapport au Comité ministériel permanent du développement économique (CMPDE) par l'entremise du ministre. Un membre du BGP représente aussi le Québec au sein du Comité fédéral-provincial sur les grands projets, patronné par le ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Le mandat du BGP se concrétise donc par la réalisation des activités suivantes:

— Maintenir des contacts étroits auprès: 1) des principales sources de financement, telles que l'ACDI, la SEE, la Banque mondiale, les Nations Unies et la SDI; 2) des principaux bureaux de génie-conseil du Québec et du Canada; 3) des associations de manufacturiers et fournisseurs du Québec.

— Obtenir de l'information à la source sur le déroulement des projets et programmes d'investissement et diffuser auprès des entreprises québécoises l'information utile.

— Rechercher et identifier (en collaboration avec les directions sectorielles, les bureaux régionaux et le CRIQ) les entreprises québécoises offrant un potentiel qui puisse répondre aux exigences des projets d'investissement.

— Faciliter aux entreprises l'accès rapide aux services financiers existants (tels les programmes de la SDI) et techniques (gestion, recherche, normalisation, exportation).

— Seconder les entreprises québécoises dans leurs efforts de pénétration des marchés issus des grands projets en favorisant, entre autres, la formation de consortiums.

— Participer à certaines études relatives à la pertinence de certains projets, coordonner les actions de tous les services gouvernementaux intéressés et recommander les modifications à apporter ou les nouvelles mesures à mettre en oeuvre afin de maximiser les effets de développement des grands projets.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateurs	6
Employés de bureau	2
Total	**8**

Principales réalisations en 1986-1987

Voici un aperçu des interventions et activités réalisées par le BGP pour l'année 1986-1987, de quelques résultats obtenus et des orientations privilégiées.

Dans le cadre de la modernisation de l'usine de pâtes et papiers de Domtar à Windsor, une entente de coopération entre le bureau des achats de Domtar et le BGP a permis d'identifier les occasions d'affaires et les fournisseurs potentiels afin de maximiser le contenu québécois; sur 450 millions de dollars investis, le contenu québécois est de l'ordre de 69 %. L'action du BGP a de plus permis à plusieurs sous-contractants d'obtenir pour la première fois des contrats de firmes internationales telles que Kamyr Inc., maintenant établie au Québec.

Dans le secteur minier, le BGP a exercé une relance de concert avec Socodec Lavalin auprès des soumissionnaires étrangers retenus pour le projet minier Selnor en Abitibi; 51 % de l'équipement requis a été fourni jusqu'à maintenant par des fabricants québécois, totalisant 4,2 millions de dollars.

Dans le secteur du transport, une étroite collaboration entre le BGP et le maître d'oeuvre Transurb-Atlas de Montréal pour l'entretien de Via Rail a permis l'identification des besoins, des occasions d'affaires et des fournisseurs potentiels. Le contenu québécois en équipement est de 29 millions sur un total de 37,7 millions, soit 73 %.

Plusieurs autres projets ont aussi fait l'objet d'interventions de la part du BGP, notamment ceux des compagnies NL Chem Canada inc., 70 millions de dollars, Oxychem Canada inc., 50 millions, et Hydrogénal, 30 millions.

De plus, faisant suite à l'annonce de l'investissement de 400 millions de dollars par Norsk-Hydro pour la fabrication de magnésium métal, le BGP, en collaboration avec la firme de consultants Monenco inc., gérant du projet, a procédé à l'identification des occasions d'affaires dans le but d'assurer une présence québécoise aux appels d'offre; certains regroupements d'entreprises sont actuellement en formation afin d'assurer une meilleure chance pour l'obtention de contrats.

Plusieurs projets internationaux ou programmes canadiens d'investissement présentent également un intérêt pour les entreprises québécoises et font l'objet d'un suivi par le BGP. Il s'agit entre autres du projet hydroélectrique Limestone au Manitoba et du programme d'investissement du secteur pétrole et gaz. Le BGP a maintenu une présence active auprès des responsables, créant des occasions de rencontre entre acheteurs et fournisseurs et rendant accessible l'information sur les besoins en biens et en équipement de chacun des projets: Mer de Beaufort, Syncrude, Suncore et Hibernia de Terre-Neuve. Le projet Hibernia est l'objet de beaucoup d'attention de la part du BGP en raison des multiples occasions d'affaires qui se présenteront aux entreprises québécoises sous forme d'associations ou autres.

Les projets et programmes internationaux offrant un fort potentiel pour les fournisseurs québécois ont été aussi l'objet d'un suivi particulier de la part du BGP, notamment dans le domaine hydroélectrique. Mentionnons: Chamera aux Indes, SNC en Colombie, transport d'électricité par B.G. Checo, Taunsa au Pakistan, barrage hydroélectrique par Sogex, usine de pâtes et papiers Thatta au Pakistan par le consortium CIC. Le BGP a été participant à l'obtention de plusieurs contrats significatifs par des firmes québécoises: une usine de bétonnage de 4 millions de dollars par les équipements Lefco, une usine de concassage de 4,5 millions par Equifor et la fourniture de 34 camions hors route pour une valeur de 7,5 millions de dollars, dont 3 millions en retombées directes pour le Québec. Plusieurs autres projets précis sont l'objet d'étude et d'analyse de contenu par le BGP. Ces analyses sont utilisées par la SDI, le MCE et le MIC pour établir le contenu québécois qui peut être envisagé et, dans le cas du BGP, l'établissement des listes de fournisseurs possibles.

Dans le cadre de ses fonctions, le BGP répond aussi à plusieurs demandes d'études et d'avis de la part du MIC et de la SDI, de même qu'à un grand nombre de demandes de renseignements par les entreprises. Le rôle de conseiller du BGP en matière de projets d'investissement en voie de décision amène le Bureau à coordonner l'information provenant des organismes gouvernementaux pour la conduite d'études de faisabilité.

De plus, le BGP a un représentant délégué au conseil d'administration du Fonds québécois de la récupération afin de surveiller l'intérêt principal du Ministère dans ce dossier, c'est-à-dire l'industrie du recyclage en ce qui touche l'aluminium, le plastique et le verre.

Le BGP entend développer davantage sa recherche d'occasions d'affaires au sein des projets internationaux financés par l'ACDI, la SEE, la Banque mondiale et l'ONU.

Dans cette optique, certains programmes et projets susceptibles de se réaliser dans les pays en voie de développement ont fait l'objet de considérations particulières de la part du BGP en collaboration avec le MCE et la SDI. Cela a permis d'identifier d'intéressantes possibilités pour le Québec et, dans le cadre de cette ouverture, un membre du BGP a été prêté à l'ENAP-Coopération internationale pour la réalisation d'études spécialisées dans deux pays d'Afrique pour le compte de l'ONU. Ces actions ont appuyé les efforts du BGP pour optimiser la présence des entreprises du Québec à l'étranger par le biais des maîtres d'oeuvre québécois et canadiens.

3.2 Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats

Le ministre de l'Industrie et du Commerce est président d'office de la Commission permanente et interministérielle des achats dont le mandat est de réaliser la concertation nécessaire entre les ministères chargés de l'application de la politique d'achat dans leurs secteurs respectifs. L'objectif de cette politique est de maximiser les retombées sur l'économie du Québec des dépenses encourues par les institutions publiques et parapubliques pour l'acquisition de biens et de services.

Cette commission a mis sur pied un secrétariat pour coordonner, planifier et surveiller l'application de la politique d'achat du Gouvernement. Le Secrétariat assure l'exécution de ce mandat au moyen des trois services suivants:

Études et développement

Ce service inventorie dans les secteurs public et parapublic les produits ayant un volume d'achats susceptible de susciter l'implantation de nouvelles entreprises au Québec et d'intéresser les industries québécoises à des productions particulières.

Opérations

Le Service des opérations accorde une aide technique aux différents responsables des achats et répond aux fournisseurs au sujet de l'application de la politique d'achat.

Formation et promotion

Le Service de la formation et de la promotion a pour mandat de sensibiliser tous les intervenants du cycle d'acquisition des biens et services des corps public et parapublic québécois aux procédures d'achat et à la politique d'achat.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateur	1
Professionnels	10
Employés de secrétariat	2
Total	**13**

Principales réalisations en 1986-1987

Durant la dernière année, le Secrétariat a poursuivi, auprès des principaux intervenants du cycle d'acquisition des biens et services des secteurs public et parapublic, ses efforts d'information sur la politique d'achat et sur les procédures d'achat qui président à son application.

À cette fin, sous le thème « Comment faire affaire avec le Québec — Faites-en votre profit », le Secrétariat a participé à une vingtaine d'expositions d'envergure régionale, sectorielle ou provinciale. L'objectif principal de cette participation est de sensibiliser tous les intervenants du cycle d'acquisition aux retombées économiques de l'achat de produits québécois.

Le Secrétariat a aussi organisé quelques colloques sectoriels sur les produits de la santé ainsi que des séminaires sur les technologies de l'information en collaboration avec les conseillers industriels des secteurs concernés. Cette année, le Secrétariat a terminé le bilan de la politique d'achat de ses débuts, en 1977, à la fin de 1985, de même qu'une analyse et une évaluation de sa mise en application. De nouvelles orientations ou un nouveau mandat pourront être proposés, mais pas avant qu'il y ait un consensus entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral sur la libéralisation des échanges commerciaux.

Le personnel a répondu par ailleurs à plus de 500 demandes d'intervention ou d'information portant sur la politique d'achat; la plupart des interventions se sont soldées par l'utilisation de produits québécois. Le Secrétariat a également donné son avis sur une dizaine de projets d'acquisition d'une valeur de plus de 500 000 $ afin de maximiser les retombées de ces achats sur l'économie québécoise.

Les visites effectuées auprès des manufacturiers par le personnel du Secrétariat lui ont permis de vérifier et d'améliorer le contenu de la prochaine édition du *Construguide* prévue pour l'automne 1987. Ces nouvelles informations ou corrections ont déjà été apportées à la Banque d'information industrielle du Québec, au CRIQ.

Enfin, le Secrétariat a mis à jour son répertoire des produits de loisirs fabriqués au Québec, en vue d'une édition en 1987.

3.3 La Direction des biens d'équipement

3.3.1 Le Service des équipements de transport (SET)

Industrie du matériel aérospatial et de défense

Le Service a réuni dans un document les principales orientations de développement qui guident ses interventions dans le secteur du matériel aérospatial et de défense. Cette stratégie de développement vise à assurer la cohérence des interventions et à en optimiser les retombées.

Dans la perspective de la stratégie de prospection des investissements aéronautiques adoptée par la Direction, 69 entreprises européennes ont été rencontrées et les installations de 48 d'entre elles ont été visitées. Les représentants d'une douzaine d'entreprises ont par la suite été accueillis au Québec où un soutien leur a été fourni pour la recherche de partenaires éventuels et l'évaluation du marché pour leurs produits. Plusieurs de ces entreprises se sont montrées intéressées à réaliser des affaires au Québec et quelques-unes sont en voie de le faire.

Le Service a par ailleurs effectué le suivi du projet de Bell Hélicoptère sous tous ses aspects, participé aux négociations qui ont débouché sur la signature de nouvelles ententes entre les parties et cherché à optimiser les retombées économiques du projet au Québec. L'inauguration officielle de l'usine de Saint-Janvier a eu lieu le 29 septembre 1986.

Le Service a aussi soutenu activement la mise sur pied d'alliances industrielles favorables aux intérêts économiques du Québec relativement aux programmes aérospatiaux et autres projets de défense. Il a également cherché par d'autres moyens à optimiser les retombées économiques de ces programmes et projets au Québec, notamment dans les

dossiers LLAD (équipements de défense aérienne à basse altitude) et du centre d'ingénierie pour le support et l'entretien des CF-18.

En concertation avec cinq maîtres d'oeuvre du secteur aéronautique, le Service a effectué une enquête auprès de 20 sous-traitants de ce secteur. Cette enquête portait sur les principales difficultés rencontrées par ces entreprises dans leur effort pour augmenter leur volume de ventes auprès des « donneurs d'ordre ». Le but visé par l'enquête consistait à comparer les points de vue recueillis avec ceux des maîtres d'oeuvre rejoints l'an dernier. Le Service a subséquemment organisé une table ronde réunissant les représentants des deux parties pour examiner les points de convergence et de divergence entre les deux enquêtes. Enfin, en collaboration avec les maîtres d'oeuvre, un plan d'action a été élaboré pour aider les sous-traitants à mieux répondre aux besoins des « donneurs d'ordre ». À l'intention des sous-traitants, un colloque a aussi été organisé sur les problèmes de compatibilité entre les systèmes de CAO et les machines-outils à commande numérique. Plusieurs autres actions ponctuelles ont également été effectuées pour favoriser le développement de la sous-traitance aéronautique au Québec.

Parmi les autres projets et activités, le dossier de la privatisation de Canadair a fait l'objet d'un suivi attentif et les autorités ont été conseillées à ce sujet. Le Service a amorcé la réalisation d'un répertoire de l'industrie du matériel de défense au Québec et les données en ont été informatisées. De plus, des données détaillées ont été compilées sur la répartition régionale, les exportations et l'évolution des contrats de matériel de défense afin d'identifier des occasions d'affaires pour l'industrie québécoise. Plusieurs actions ponctuelles ont aussi été menées pour favoriser la vente de produits militaires québécois aux armées canadienne et américaine. En collaboration avec le MCEDT, plusieurs missions d'industriels incluant leur participation à des expositions ont été organisées.

Industrie du matériel de transport urbain et ferroviaire

Pour favoriser le développement de la sous-traitance chez les industriels produisant du matériel pour le transport urbain et ferroviaire, le Service a effectué le suivi du séminaire d'achat du 1er avril 1986 qui réunissait cinq transporteurs ferroviaires et 140 représentants d'entreprises intéressées. Il a ensuite travaillé à l'organisation d'un nouveau séminaire d'achat qui s'est tenu en avril 1987 pour les entreprises oeuvrant dans le domaine du transport terrestre des personnes.

Signalons également que le Service a participé aux travaux du Comité de gestion du programme de démonstration des autobus articulés. Dans l'avenir, son rôle consistera à optimiser au Québec les retombées économiques éventuelles pouvant découler de l'acquisition de ces véhicules. De plus, le Service a suivi étroitement les développements survenus dans le dossier de la vente de l'usine d'autobus de la General Motors, à Saint-Eustache, afin de s'assurer de la poursuite des activités par le nouvel acquéreur. Le Service a participé à titre d'exposant au congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes pour y faire la promotion des produits informatiques québécois. Il a aussi collaboré avec le MEIR à l'élaboration des programmes de visites au Québec de missions mexicaine et cubaine.

Industrie du véhicule motorisé et des pièces

Le Service a produit un document réunissant les principaux objectifs de développement qui guident ses interventions dans le secteur du véhicule motorisé et des pièces et en assurent la cohérence afin d'en optimiser les retombées.

Le SET a continué à faire le suivi du projet Hyundai sous tous ses aspects et a travaillé à faciliter sa réalisation en participant notamment aux travaux du Comité de coordination Canada/Québec ainsi qu'aux travaux des sous-comités. Différents moyens et mesures ont été pris pour optimiser les retombées économiques de ce projet pour le Québec. Le 16 septembre 1986, Hyundai a procédé à la levée de la première pelletée de terre pour la construction de son usine.

En ce qui a trait à la recherche d'investissements pour l'industrie automobile, le Service a assuré le suivi de la mission ministérielle qui s'était rendue en Asie en mars 1986. Pour l'occasion, le Service avait participé à l'organisation du volet automobile de la mission pour ensuite participer au suivi des missions qui ont séjourné en Asie en septembre 1986 et en février – mars 1987. Les efforts de prospection auprès des fabricants de roues d'aluminium se sont poursuivis et deux dossiers sont toujours à l'étude. Des démarches de prospection ont été effectuées auprès de sociétés spécialisées dans la fabrication de pièces de sièges d'automobiles, culasses de moteurs, voitures haut de gamme, pièces estampées diverses, pièces en plastique, etc. Le dossier Nissan a également fait l'objet d'un suivi. Par ailleurs, le SET a maintenu des contacts fréquents avec des organismes nippons qui, tels que Japan Automotive Parts Industries Association (JAPIA) et Pacific Automotive Corporation Inc. (PAC), influencent les investissements japonais

au Canada. Le Service a assuré la même constance dans ses rapports avec les représentants du MEIR à Ottawa. Enfin, des missions d'investisseurs coréens et japonais ont été accueillies au Québec et plusieurs dossiers semblent prometteurs.

Les activités de développement de la sous-traitance automobile se sont poursuivies auprès des fournisseurs de pièces québécois actuels et potentiels. Des renseignements ont été fournis à plusieurs constructeurs de véhicules sur les capacités des fournisseurs québécois; des visites ont également été organisées auprès des fournisseurs québécois potentiels. Ceux-ci ont de plus bénéficié de toute l'assistance pouvant faciliter leurs démarches. Ces activités ont permis de mieux connaître les besoins des constructeurs et d'identifier entre autres des occasions d'investissements. Le Service a incité les entreprises québécoises actives dans l'automobile à adhérer à l'Association des manufacturiers de pièces automobiles, l'APMA, l'association nationale sectorielle.

Le Service a participé à l'organisation de deux réunions de la table sectorielle sur l'industrie automobile. Celle-ci regroupe des représentants patronaux et syndicaux intéressés au développement de cette industrie et est présidée par le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Parmi ses autres activités, le Service a fourni son expertise sur le dossier de la modernisation de l'usine d'assemblage de la General Motors à Boisbriand ainsi que sur les projets « Venus » de Bombardier, Prévost Car, Novatech Motor, Taxi GSM et le dépôt de pièces d'AMC/Renault à Saint-Bruno. Il s'est de plus assuré la participation du Québec au programme d'étude du Massachusetts Institute of Technology sur l'industrie mondiale de l'automobile. Le SET a colligé et analysé des données statistiques sur les marchés, la production et les flux commerciaux dans l'industrie de l'automobile et maintenu à jour une banque de renseignements sur les principales entreprises du secteur.

Industrie des véhicules spéciaux

La réalisation d'études sectorielles a été entreprise dans le but de dresser un tableau de la situation et de dégager les perspectives d'avenir quant aux industries des carrosseries de camions et des remorques commerciales.

Matériel de transport — autres projets et activités

Des outils de perfectionnement développés en matière de gestion de la qualité ont été diffusés dans le milieu industriel, aussi bien de facon directe que par l'entremise des autres agents de développement économique. Le Service a organisé huit séminaires sur la gestion de la qualité auxquels ont participé plus de 100 industriels, et sept entreprises ont pu jusqu'à maintenant bénéficier du PACPI-Qualité par l'entremise du Service. Ces outils de perfectionnement ont été traduits en anglais. De plus, le Service a contribué à la mise en place d'un groupe d'action ministériel sur la qualité.

Le Service a participé à la réalisation d'études sur la compétitivité des industries québécoises de fabrication de matériel de transport.

Un colloque sur les matériaux composites, qui a attiré quelque 170 participants, a été organisé par le Service; l'événement a contribué à faire connaître cette technologie et a illustré le potentiel d'affaires qui existe dans les matériels de transport. Le répertoire des entreprises québécoises actives dans ce domaine a été mis à jour et un profil du secteur a été complété et diffusé. Une mission technique sur les matériaux composites s'est rendue en Europe en décembre 1986.

Le SET a travaillé à la définition et au montage d'une banque de données inter-services sur les entreprises manufacturières. Ce fichier informatique aidera à soutenir les efforts de développement industriel en ce domaine.

3.3.2 Le Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage (SMUE)

Machinerie pour l'exploitation et la transformation des ressources

La mise à jour des données de base sur le secteur des équipements pour l'industrie forestière et des scieries a permis d'une part la tenue d'une rencontre de concertation sectorielle en collaboration avec le MCEDT et, d'autre part, l'identification d'orientations à prendre pour le développement des entreprises québécoises. Les marchés cibles d'exportation ont été identifiés et les orientations à suivre pour l'introduction de nouvelles technologies en usine ont été dégagées. Une mission a été mise sur pied à l'occasion de Interforst '86 en Allemagne de l'Ouest.

Le Service a mis à jour des données de base en vue de la parution d'un dossier synthèse d'information sur le secteur de l'équipement pour l'industrie des pâtes et papiers. La présence du ministère dans ce milieu s'est maintenue grâce à une participation régulière aux activités des associations sectorielles (Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, Association canadienne des manufacturiers

d'équipement). En collaboration avec le Bureau des grands projets, le Service a oeuvré à la maximisation de la sous-traitance au Québec dans des projets majeurs tels que Domtar à Windsor et Donohue à Clermont.

En 1986, le répertoire informatisé produit par le Service a aussi été utilisé par l'Association des fabricants de matériel agricole du Québec en vue de réaliser une campagne de recrutement. Cette association a aussi été aidée dans l'élaboration de règles d'attribution d'un trophée à un membre méritant. Une assistance a également été fournie pour lui permettre de projeter une image dynamique dans le public.

L'enquête menée par le moyen d'un questionnaire auprès des entreprises fabriquant de la machinerie de construction de travaux publics, de services et d'entretien, ainsi que le recours aux données de la banque du CRIQ, ont permis de compiler et d'informatiser les données d'un répertoire des entreprises. La rédaction d'un énoncé de politique touchant le secteur a aussi été entreprise.

Le Service a participé à Montréal et à Houston à des expositions axées sur la machinerie pour l'exploitation et la transformation des produits du gaz et du pétrole. Ces activités ont contribué à sensibiliser les entreprises québécoises au potentiel de marché de ces secteurs. Par ailleurs, des possibilités de retombées d'environ un milliard de dollars ont été identifiées pour des entreprises du Québec si le projet Hibernia devait se réaliser.

La participation du Service à un colloque sur les équipements miniers souterrains — machinerie pour l'exploitation et la transformation des produits miniers, carrières, sablières et tourbières — a permis d'identifier les faiblesses du secteur et de démontrer la nécessité d'une plus grande collaboration entre fabricants et exploitants miniers pour relancer la recherche et développement, celle-ci devant me ner à la fabrication de nouveaux équipements. Ce colloque était commandité par le Centre de recherche minérale et par l'Association des mines et métaux du Québec.

Machinerie industrielle

La participation du Service au Salon international de l'emballage tenu à Paris en 1986 a amené la signature d'un accord industriel de fabrication au Québec de machines pour l'empaquetage, l'emballage et l'étiquetage. Les entreprises visées sont Vacu-O-Leader International, S.A.L. et Ledesco Industries inc.

En collaboration avec un groupe d'industriels, le Service a préparé et réalisé une mission de prospection au Salon du génie industriel alimentaire 1986 en France. En collaboration avec la Direction générale de la recherche et de la planification, le Service a poursuivi les études portant sur les besoins d'équipements pour les industries de transformation agro-alimentaire.

Équipement industriel

Dans le secteur de la machinerie pour la manutention et l'entreposage, le Service est à l'origine et a appuyé la création de l'Association de manutention du Québec. Il a de plus participé à l'organisation du Salon de la manutention qui se tiendra à Montréal en septembre 1987; il a aussi préparé la tenue de séminaires et de démonstrations relatifs à la manutention. Auprès des industriels, le Service a moussé la réalisation de projets de recherche et développement visant la fabrication de systèmes plus rapides, mieux automatisés ou plus polyvalents.

En matière de machinerie et d'équipement pour la protection de l'environnement, le Service a fourni une assistance aux industriels oeuvrant dans ce secteur pour leur permettre d'acquérir de la technologie, améliorer leurs méthodes de fabrication, préparer des plans de marketing et consolider leur structure financière. De concert avec le Secrétariat de la commission permanente et interministérielle des achats et le Bureau de normalisation du Québec, le SMUE a appuyé les initiatives des industriels destinées à promouvoir l'usage de leurs produits dans les projets d'assainissement des eaux et de l'air.

L'Association CAO/FAO a été aidée en vue de mieux structurer ses opérations. Le Service a publié un document sur les automatismes, la CAO/FAO et la robotique au Québec et dans le monde dans la revue *L'ingénieur* de mai-juin 1986.

Le Service a participé à la préparation d'un document vidéo et d'un séminaire de sensibilisation sur l'automatisation industrielle. Dans le cadre du programme PACPI, une aide financière a été accordée à sept projets d'étude de faisabilité technico-économique sur l'automatisation industrielle dans des entreprises.

Un rapport intitulé « Importance économique et évolution récente dans le secteur de la machinerie et du travail du métal au Québec » a été publié. Ce rapport présente un inventaire du potentiel de fabrication dans ce secteur.

Le Service a organisé et piloté une mission industrielle à la Biennale de la machine-outil à Paris. Cette mission a entraîné la signature de plusieurs contrats et ententes entre des firmes québé-

coises et européennes actives dans le secteur du travail des métaux et du bois. Une mission similaire en Italie s'est traduite par la signature d'une entente de fabrication.

À la suite des interventions du Service, trois entreprises québécoises ont entrepris des projets visant la fabrication de surpresseurs à déplacement positif. Des efforts ont également été réalisés pour susciter la production de vannes à guillotine par un manufacturier québécois. Une autre entreprise est maintenant en mesure de fabriquer, par le biais de la sous-traitance, des pompes à vis à fort contenu québécois. Trois autres projets sont également en préparation: la fabrication de pompes d'égout, la production de moteurs de pompes submersibles, et le développement et la fabrication de pompes à boues à lobes.

Quant à la machinerie pour l'industrie navale, le Service a produit plusieurs documents sur la rationalisation des chantiers maritimes en plus de participer directement aux négociations avec le gouvernement fédéral (MEIR) pour obtenir le soutien financier nécessaire à l'achat par Marine Industrie ltée des Chantiers Davie à Lauzon, des ateliers de Vickers à Montréal et de System Engineering à Ottawa. Par ailleurs, le Service a apporté son soutien à la demande de statu quo sur les tarifs des cales sèches fédérales au Québec, mesure susceptible d'entraîner des économies importantes au cours des prochaines années.

Autres projets majeurs

Afin de maximiser le contenu québécois de l'usine de peinture de Hyundai, le Service a maintenu d'étroites relations avec les dirigeants de la firme américaine Durr, qui a obtenu le contrat de fourniture des équipements pour cette usine. Le Service a également collaboré avec le Bureau des grands projets et Monenco afin de maximiser les retombées économiques du projet Norsk-Hydro.

Dans un autre domaine, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les responsables du projet d'épuration des eaux usées de la CUQ en vue d'établir un mécanisme de collaboration permettant de maximiser les retombées économiques de ce projet d'assainissement de 300 millions de dollars. Le Service, enfin, a analysé la compétitivité des secteurs de la machinerie et du travail du métal.

3.3.3 Le Service des produits électriques et électroniques (SPEE)

Le Service a émis 193 avis sectoriels et a consacré 28,3 % de ses activités à cette fonction-conseil.

Puisque 70 % des emplois du secteur dépendent des grandes entreprises, le Service s'est rapproché de celles-ci afin d'accroître leur présence au Québec. Des contacts ont été établis principalement auprès des firmes CAE, Northern Telecom, Marconi, Spar, Bendix et IBM afin de prendre connaissance de leurs projets et de leur apporter l'assistance technique nécessaire.

Les moyennes entreprises du secteur ont été relativement dynamiques, créant 1 500 nouveaux emplois. Plusieurs de ces entreprises ont reçu une aide gouvernementale grâce aux programmes d'aide à la concrétisation de projets industriels, à l'exportation, à la recherche et développement et à l'investissement. Dans la plupart des cas, cette aide a directement contribué à la croissance des entreprises.

Dans le secteur de la haute technologie, on a constaté un ralentissement de la croissance des entreprises en démarrage, qu'elles aient été créées grâce à des investissements étrangers ou lancées par des entrepreneurs québécois. Le Service a entrepris une étude sur le capital de risque disponible dans le cadre de la définition des moyens de financement nécessaires pour aider ces entreprises de haute technologie à s'implanter ou à croître plus rapidement. La principale conclusion de cette étude est qu'il existe très peu d'entreprises de capital de risque disposées à intervenir dans le secteur de la haute technologie: en 1986 au Québec, l'investissement dans ce secteur était inférieur à 10 millions de dollars.

Face à ses concurrents ontariens, l'industrie électronique québécoise est plutôt défavorisée au chapitre des contrats fédéraux reliés à la défense et au transport. L'octroi du contrat du CF-18 (Canadair, CAE) et le projet LLAD, qui est à l'origine de l'implantation d'Oerlikon, n'ont pas suffi à générer une croissance des achats fédéraux au Québec comparable à celle qu'a connue l'Ontario. Les entreprises québécoises ont donc dû se montrer plus actives sur les marchés extérieurs; ainsi, avec seulement 25 % des livraisons nationales, le secteur québécois accapare 36 % des exportations canadiennes.

Afin d'améliorer la position de l'entreprise québécoise lors de l'attribution des grands contrats fédéraux, des efforts de cueillette d'informations et de transfert de cette information aux industries du secteur ont été faits. En collaboration avec le ministère des Approvisionnements et Services Canada, le Service a organisé un colloque sur les grands contrats nationaux; près de 300 entreprises étaient présentes et il s'agissait pour la plupart d'un premier contact avec ces services fédéraux.

Le Service a appuyé le ministère responsable du dossier spatial (MCEDT) dans l'élaboration de la position québécoise sur le programme spatial canadien. Dans cette optique, il a préparé plusieurs notes, mémoires et documents d'information; il a aussi participé aux comités technique et interministériel. Cette contribution a permis au MCEDT, maître d'oeuvre du dossier, en collaboration avec la Chambre de commerce de Montréal, d'établir la problématique du secteur aérospatial et de promouvoir publiquement l'établissement de l'Agence spatiale à Montréal.

L'industrie spatiale au Québec demeure toutefois toujours négligée sur le plan des retombées économiques du programme spatial canadien. Le seul élément du programme susceptible d'être plus avantageux pour le Québec, soit Radarsat, est toujours en veilleuse. Étant donné son rôle de soutien dans ce dossier, le Service se limite à répondre de façon ponctuelle aux demandes faites par les différents ministères, organismes, associations et autres.

Les secteurs de la micro-électronique et des télécommunications ont été considérés comme prioritaires par le Ministère, qui a élaboré des orientations de développement et des éléments de politique afin d'en arriver à la définition d'une stratégie d'intervention dans ces secteurs.

Dans le cadre du programme PACPI, le Service a engagé, conjointement avec des entreprises, près de 80 000 $ dans la réalisation d'études de marchés susceptibles d'entraîner la réalisation de projets industriels.

Tel que proposé dans le programme 1987-1988, les agents de développement industriel du Service ont parfait leur connaissance dans les sous-secteurs qui leur ont été confiés. À la demande du MCEDT, le Service a participé à une mission commerciale au Japon dans le secteur de l'électronique. À la suite de cette mission, le Service a évalué les résultats des nombreuses missions réalisées dans ce pays dans le secteur électronique et a conclu positivement à leur pertinence. On observe en effet que le Japon est le deuxième plus important marché mondial en électronique et qu'il est disposé à acheter des produits de haute technologie, tels que ceux produits au Québec dans le secteur des télécommunications.

Le Service a, également, aidé à l'organisation et à la réalisation d'une mission dans le Sud-Est américain qui visait la vente d'équipements reliés à la production, au transport et à la distribution d'énergie électrique. En raison de son succès, une autre mission de même nature aura lieu dans l'Ouest américain au cours du prochain exercice.

Le Service a défini les profils des secteurs suivants: électronique de consommation, instrumentation, télécommunication, appareils d'éclairage, petits et gros appareils électroménagers, fils et câbles, équipements industriels. De plus, en collaboration avec les associations sectorielles concernées, soit le Conseil de l'industrie électronique du Québec et le chapitre québécois de l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques, le Service a fait état de la performance du secteur; celle-ci est reflétée dans le document produit par le MIC sur le libre-échange.

Enfin, le Service a préparé pour sa banque de données une fiche synoptique qu'il a envoyée à près de 700 entreprises. Il a inscrit l'information reçue, qui couvre actuellement près de 40 % des firmes du secteur.

3.3.4. Le Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques (SLEBI)

Au cours du dernier exercice, l'activité conseil a représenté 42,3 % de l'ensemble des activités du Service. La majeure partie de cette activité s'est exercée sous forme d'appui direct aux petites et moyennes entreprises manufacturières appartenant à des secteurs sous la responsabilité du SLEBI. La Direction a maintenu des relations étroites avec ces entreprises.

Programmes de la SDI — Programme d'aide à la recherche et à l'innovation (PARIQ) — Programme d'aide à l'industrie électronique (PAIE) — Prêts de capitalisation (CAPI).

Beaucoup d'efforts ont été consacrés à l'émission des avis d'opportunité sur les projets présentés dans le cadre de ces programmes; des recommandations favorables ont été émises dans les cas où les perspectives de succès étaient démontrées.

En collaboration avec la Direction générale des services aux entreprises, le Service a organisé des séminaires de gestion adaptés aux besoins des entreprises concernées. Trois séminaires, qui ont regroupé 60 entreprises participantes, avaient pour thèmes: « La formation d'un conseil d'administration », « Comment trouver les fonds nécessaires à mon entreprise » et « Comment gérer efficacement sa force de vente ».

Le Service a complété une enquête sur l'industrie et publié, en mai 1986, la sixième édition du Répertoire des fabricants québécois de logiciels, de produits informatiques et bureautiques, de l'instrumentation, contrôle et automatisme (CAO/FAO). Il a par ailleurs enrichi sa banque de données portant

sur l'industrie électronique et celle du logiciel. Celle-ci permet un accès plus rapide à certaines informations sectorielles, l'identification de statistiques caractéristiques, et une réponse plus prompte aux demandes d'avis. Cette banque permet en outre de communiquer beaucoup plus facilement des informations aux entreprises, en plus de faciliter la préparation d'un répertoire de l'industrie.

Le Service a représenté le Ministère au Marché international du logiciel de Montréal et au Salon CAO/FAO où il a occupé un stand d'information. Le Service a également participé au Salon Sicob à Paris où il a piloté une délégation d'entreprises et assuré l'animation de journées du Québec en présentant aux participants les secteurs du logiciel et de l'informatique québécois. À signaler également sa participation aux événements suivants: Comdex à Las Vegas, Electronic Imaging '87 à Anaheim, Internepcon à Tokyo, et ABA National Bank Card Conference à Dallas où deux industriels du secteur accompagnaient les représentants du Ministère.

Le SLEBI a produit trois documents portant sur les impacts d'une libéralisation des échanges avec les États-Unis dans les secteurs du logiciel, de l'informatique et de l'instrumentation de contrôle.

Logiciel

Le Service a terminé le profil du secteur du logiciel et l'a rendu public au printemps 1987. Il a également préparé un document qui précise les stratégies préconisées pour assurer le développement de l'industrie du logiciel au Québec; une stratégie de prospection d'investissements complète le document.

Le Service a élaboré le mandat et supervisé la réalisation d'une étude de marché des logiciels dans le secteur de l'éducation. Il a fait de même pour une étude portant sur la demande de logiciels au Québec. Cette étude mesure les achats et les intentions d'achat, de même que la perception des utilisateurs dans le domaine du logiciel. Ce rapport a été publié au cours de l'exercice et présenté officiellement lors du colloque intitulé « Le marketing du logiciel ».

De concert avec le ministère des Affaires culturelles, le Service a organisé un colloque sur la protection légale du logiciel. Plus de 250 industriels ont participé à cet événement et se sont montrés très satisfaits des informations sur les moyens pratiques pour contrer le piratage des logiciels. Un recueil des exposés présentés lors de l'événement a également été produit.

Avec la collaboration du ministère de l'Expansion industrielle régionale et du Conseil de l'industrie électronique du Québec, le Service a organisé un colloque ayant pour thème « Le marketing du logiciel ». Cet événement a regroupé plus de 200 industriels du secteur qui se sont dits très satisfaits des activités au programme.

Le Service a également participé au comité d'évaluation « Ingénierie du logiciel », coordonné par le Bureau central de l'informatique, afin d'évaluer des progiciels d'outils d'aide à la conception de logiciels. La partie économique du rapport publié par ce comité a été préparée par le Service. Celui-ci a aussi collaboré étroitement avec le ministère de l'Éducation (MEQ) et le Groupe du réseau informatique des commissions scolaires pour stimuler le développement de didacticiels au Québec et trouver des avenues de collaboration industrielle avec l'Ontario. Plusieurs entreprises ont été rencontrées dans le but de définir une position dans le dossier des licences mixtes du MEQ.

Enfin, le Service participe activement aux travaux du National Working Software Committee, un comité pancanadien qui regroupe les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce comité cherche à établir une stratégie nationale de développement de l'industrie du logiciel.

Bureautique et informatique

Le Service a participé aux travaux du comité interministériel sur l'application de la politique de la bureautique afin de permettre à un plus grand nombre possible de produits bureautiques québécois de pénétrer le marché gouvernemental. Beaucoup d'efforts ont été consentis pour préparer et faire approuver par le Conseil des ministres la politique visant à élargir l'accès aux marchés gouvernementaux et paragouvernementaux dans le domaine des technologies de l'information. Ce domaine regroupe les secteurs logiciel, bureautique, informatique et communications informatiques.

En vue de l'application de la politique des technologies de l'information, le Service a réalisé plusieurs démarches dans le cadre de la mise en oeuvre de cette nouvelle politique basée sur le concept de la balance économique des entreprises: établissement d'une définition du domaine des technologies de l'information; préparation de questionnaires pour l'industrie; définition des critères de qualification des firmes; préparation de mesures transitoires; séminaires d'information pour les organismes intéressés; et, enfin, lancement d'une étude visant à définir la conception administrative d'un fichier informatisé.

Le Service a préparé un document qui précise les stratégies préconisées pour assurer le développement du secteur de l'informatique et de la bureau-

Organigramme au 31 mars 1987

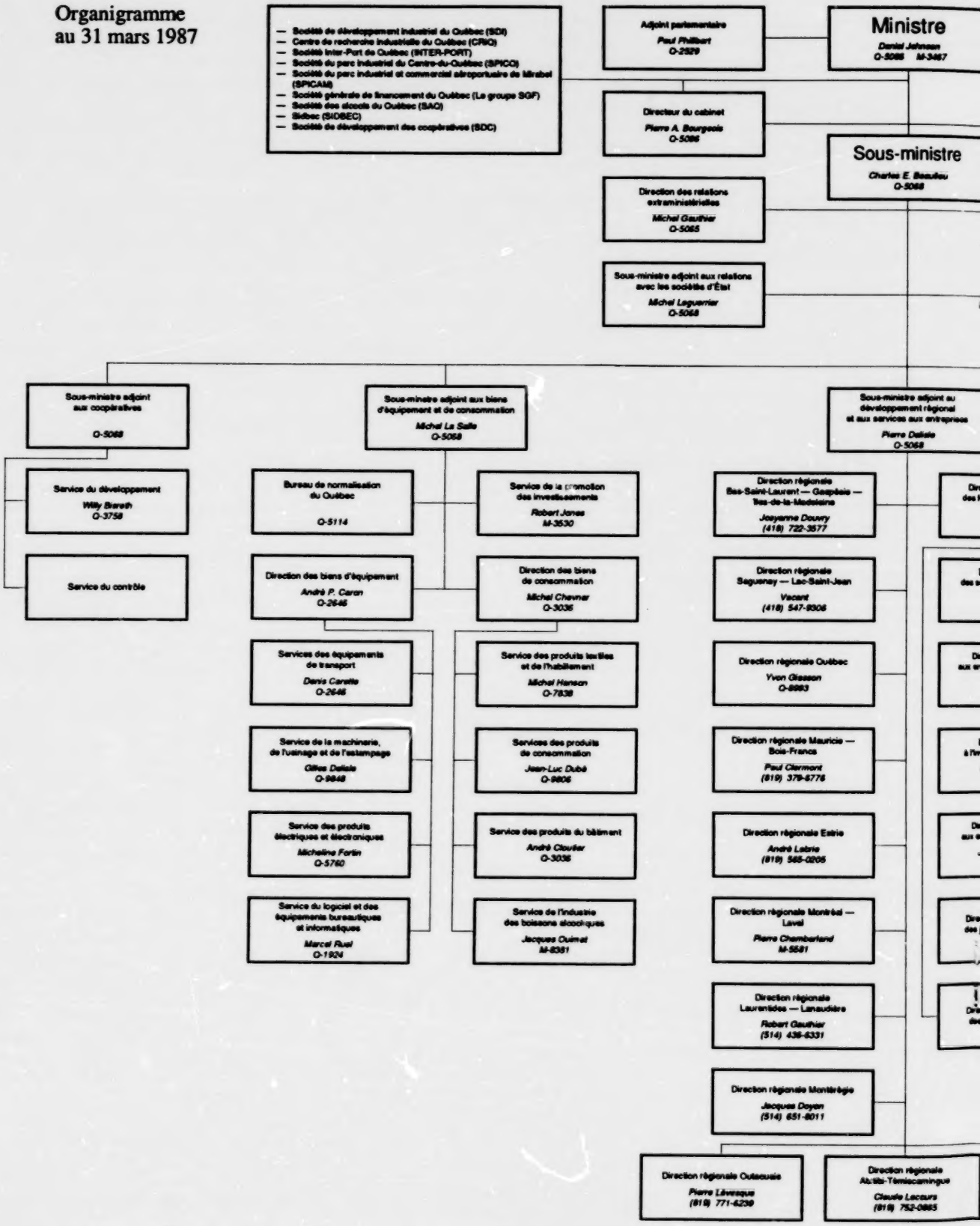

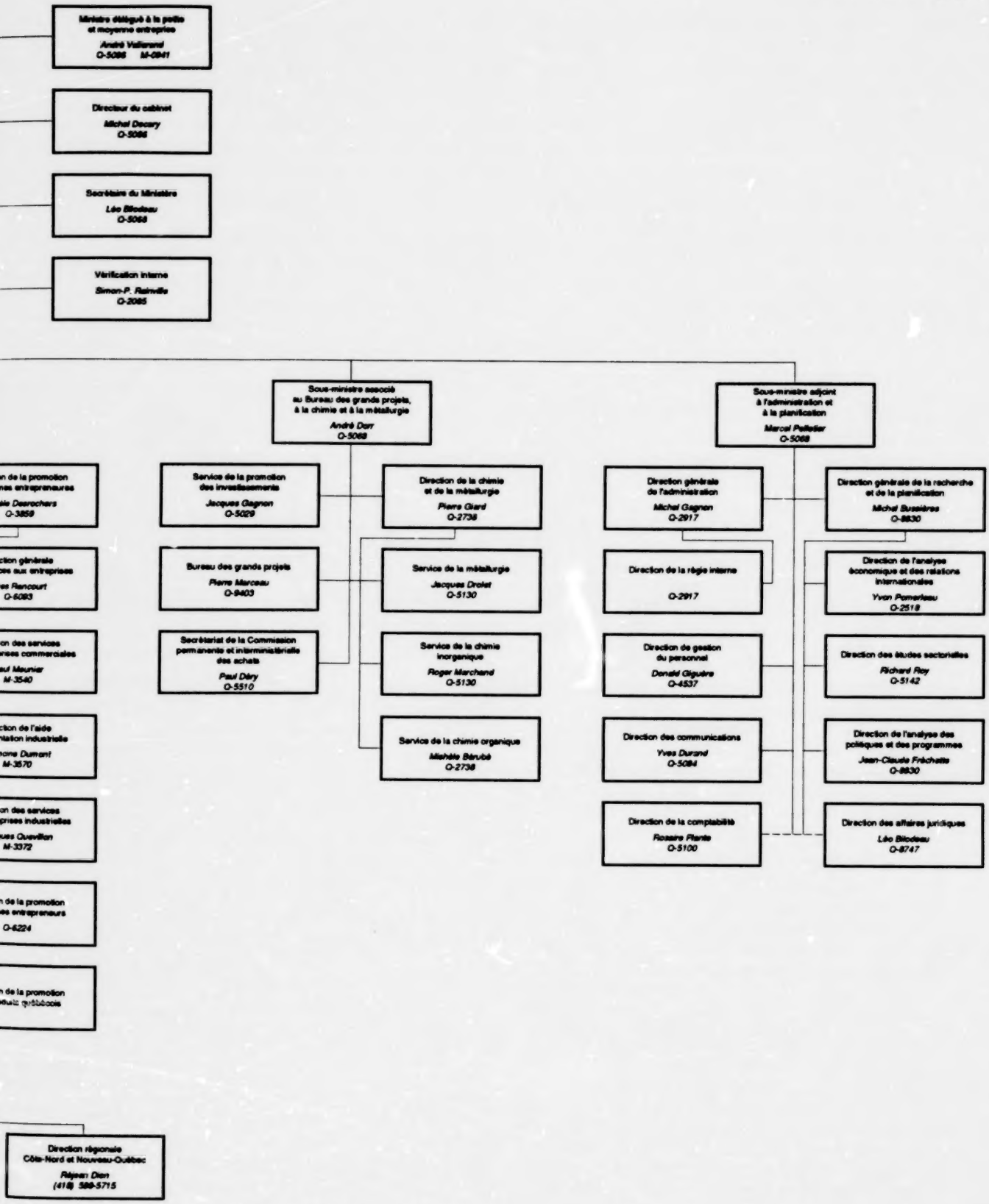
Ministre délégué à la petite et moyenne entreprise
André Vallerand
O-5086 M-0941
Directeur du cabinet
Michel Decary
O-5088
Secrétaire du Ministère
Léo Bilodeau
O-5068
Vérification interne
Simon-P. Rainville
O-2085
Sous-ministre associé au Bureau des grands projets, à la chimie et à la métallurgie
André Darr
O-5069
Sous-ministre adjoint à l'administration et à la planification
Marcel Pelletier
O-5068
Service de la promotion des investissements
Jacques Gagnon
O-5029
Direction de la chimie et de la métallurgie
Pierre Giard
O-2738
Bureau des grands projets
Pierre Marceau
O-9403
Service de la métallurgie
Jacques Droist
O-5130
Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats
Paul Déry
O-5510
Service de la chimie inorganique
Roger Marchand
O-5130
Service de la chimie organique
Michèle Bérubé
O-2738
Direction générale de l'administration
Michel Gagnon
O-2917
Direction générale de la recherche et de la planification
Michel Bussières
O-8830
Direction de la régie interne
O-2917
Direction de l'analyse économique et des relations internationales
Yvon Pomerleau
O-2518
Direction de gestion du personnel
Donald Giguère
O-4537
Direction des études sectorielles
Richard Roy
O-5142
Direction des communications
Yves Durand
O-5084
Direction de l'analyse des politiques et des programmes
Jean-Claude Fréchette
O-8830
Direction de la comptabilité
Rossire Plante
O-5100
Direction des affaires juridiques
Léo Bilodeau
O-8747
Direction régionale
Côte-Nord et Nouveau-Québec
Réjean Dion
(418) 589-5715

tique au Québec; une stratégie de promotion d'investissements complète le document. Par ailleurs, des négociations avec plusieurs firmes internationales ont été amorcées ou poursuivies afin d'obtenir d'importants investissements au Québec dans les secteurs placés sous la responsabilité du Service. Par exemple, Hewlett Packard a officiellement amorcé un projet d'investissement de 50 millions de dollars réparti sur cinq ans pour la mise sur pied d'un centre de développement en logiciels. D'autres projets importants sont susceptibles de se concrétiser au cours des prochaines années.

Signalons enfin que deux documents promotionnels et plusieurs présentations vidéos ont été préparés afin d'appuyer le travail promotionnel effectué auprès des investisseurs internationaux dans les secteurs du logiciel et de l'informatique.

3.4 La Direction des biens de consommation

Au cours du dernier exercice, la Direction a concentré ses activités dans le secteur du design, en plus de faire avancer les dossiers portant sur les associations industrielles, le Programme d'aide à la création d'associations sectorielles industrielles du Québec (PACASIQ) et le Programme d'aide à des activités spécifiques des associations sectorielles industrielles du Québec (PAASIQ), et les négociations sur le libre-échange.

La Direction a notamment préparé des documents sur le nouveau programme Pariq-Design de la SDI et a effectué des visites de promotion auprès d'entreprises potentiellement admissibles au programme. Le coordonnateur du programme a pour sa part émis 25 avis d'évaluation et réponses à une centaine de demandes d'information. Enfin, la Direction a mis sur pied un système d'information et a procédé à la mise à jour de ses données.

Une démarche préliminaire a été effectuée à l'occasion de salons et d'expositions afin d'évaluer l'état d'avancement du design au Québec. Ce survol a été fait, entre autres, lors du National Gift Show, du Salon international de la chaussure, du Salon nautique, du Show Mode de Rendez-Vous 87 et de la Foire internationale de Montréal. Effectué en compagnie de spécialistes sectoriels, ce survol visait à déterminer le nombre d'entreprises utilisant un design innovateur dans leurs produits. Une liste de designers québécois a aussi été établie et plusieurs d'entre eux ont été rencontrés.

Fidèle à sa politique de promotion du design, la Direction a participé à une exposition sur le design à Beauport. Elle a apporté sa contribution à un stage en Italie pour des finissants en design de l'UQAM ainsi qu'à un stage de formation en design; elle a aussi fourni son assistance à l'Association des designers industriels du Québec et à Via Design pour leur participation au Salon de la PME, de même qu'à Invention-Québec pour sa participation à la Foire de Montréal. La Direction n'a pas manqué de manifester sa présence aux événements reliés au design.

Par ailleurs, la Direction a participé à une mission commerciale aux États-Unis, soit à l'International Gift Fair de New York. Une visite à l'école de design du Pratt Institute de Brooklyn a pu se faire par la même occasion. Cette mission a permis d'évaluer les progrès du design dans le domaine du cadeau et de se familiariser avec l'enseignement donné dans un établissement renommé. Elle a également facilité l'identification des avenues en vue d'une collaboration éventuelle.

Dossiers généraux de la Direction

Un appui a été apporté à différents projets de formation d'associations sectorielles, dont ceux de l'Association de la manutention et de l'Association CAO/FAO. Une assistance technique a également été fournie à certaines associations qui faisaient face à des problèmes particuliers.

La Direction a réalisé une étude approfondie sur les programmes PACASIQ et PAASIQ depuis leur instauration, et en a préparé un bilan. Ce rapport a permis aux autorités d'avoir un portrait détaillé de toutes les interventions faites en vertu de ces deux programmes.

Dans le contexte des négociations sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la Direction a préparé des analyses sectorielles faisant état des perspectives de développement des secteurs industriels placés sous sa responsabilité. Ces analyses ont été réalisées afin de fournir un instrument permettant d'évaluer l'incidence sur ces secteurs d'une libéralisation des échanges.

3.4.1 Le Service des produits du textile et de l'habillement (SPTH)

Textile et habillement

Le nombre de répertoires manufacturiers/produits publiés par le SPTH a été porté à 18, complétant ainsi un projet de recensement entrepris en 1983. La seconde étape du projet, qui consiste à réviser ces documents à la suite de commentaires reçus du milieu, est amorcée et deux de ces répertoires ont déjà été révisés et publiés.

Le Service a rédigé et publié de courts documents décrivant l'état de la situation québécoise

dans la fabrication de textiles, d'articles en grosse toile, de produits de literie, d'articles divers en textile, de fils à coudre, de chemises à col façonné, d'articles vestimentaires en fourrure et des bijoux/orfèvrerie. Il a aussi préparé des orientations dans le prolongement de ces analyses sous-sectorielles, et a complété des études précises portant, entre autres, sur l'avancement technologique observé dans la fabrication de certains sous-produits en textile et la disponibilité de tissus-mode.

Le projet intitulé Stratégie de redéploiement des industries du textile et de l'habillement a nécessité la préparation d'un état de la situation du textile (publié depuis sous forme de profil sectoriel) et de l'industrie de l'habillement. Un troisième document portant sur la problématique des secteurs concernés a été terminé en février 1987. L'élaboration d'une stratégie d'intervention est en cours de réalisation.

Le SPTH a fourni l'assistance technique et financière nécessaire à la poursuite des opérations du Centre de promotion de la mode de Montréal. Cet organisme s'est cependant trouvé en difficulté financière en fin d'exercice et a temporairement cessé ses opérations.

Le Service a poursuivi ses efforts pour rendre opérationnels les Centres québécois de productivité du textile (Protextile) et du vêtement (CQPV), qui en sont à leur quatrième année d'existence.

Dans la poursuite des efforts de rationalisation des organismes de développement dans le secteur textile-habillement subventionnés par le MICQ, un groupe de travail formé de représentants des Centres de productivité du textile et du vêtement, du Centre de promotion de la mode et de représentants du Service ont préparé un rapport de faisabilité sur l'éventuelle fusion de ces trois organismes. Un conseil d'administration provisoire a été nommé et les trois conseils d'administration ont donné leur accord de principe à cette fusion.

Le Service a planifié et organisé des rencontres sectorielles avec certaines entreprises en vue de faire le point sur les activités des dernières années et d'identifier des options de développement. De telles rencontres ont été tenues dans l'industrie de la chaussure en juin 1986 et dans l'industrie de la bijouterie en février 1987.

Textile

Les travaux du Groupe de travail sur le fusionnement des Centres de productivité du textile et du vêtement avec le Centre de promotion de la mode de Montréal ont fait ressortir que ce regroupement laisserait pour compte près de 70 % de l'industrie textile québécoise oeuvrant dans la fabrication de tissus industriels. Afin de couvrir ce segment industriel, des démarches ont donc été entreprises pour unifier le Centre de productivité du textile et le Centre spécialisé du textile. Un groupe de travail, dirigé par le SPTH et regroupant des représentants des deux organismes concernés, a négocié cette fusion et le nouveau centre est entré en opération.

Une assistance financière a été accordée pour la participation de créateurs de mode québécois au concours international du Fil d'Or organisé par la Maison du Lin. Trois designers québécois s'y sont particulièrement illustrés et ont ainsi eu la chance de présenter leurs collections au Festival du Lin, à Monaco, à la fin de mars 1987.

Vêtement

Le Service a participé activement à la restructuration et au développement des activités de l'Association des entrepreneurs en couture du Québec (AECQ), notamment dans la perspective d'une redéfinition de son mandat et de ses objectifs. Cette association a bénéficié d'une assistance financière dans le cadre du Programme d'aide à la création d'associations sectorielles industrielles (PACASIQ).

Le Service a octroyé à l'Association des nouveaux créateurs de mode du Québec (ANCMQ) une assistance financière pour la deuxième année d'opération de cet organisme qui regroupe de jeunes créateurs de mode québécois. L'Association avait entrepris la réalisation de trois projets majeurs des plus intéressants (Magazine Grif Design, Centre de diffusion (incubateur) et Montréal Prêt-à-porter et Collections) avant de devoir ralentir ses opérations en raison de difficultés hors de son contrôle. Le SPTH entend s'attacher à la réactivation de ces projets au cours du prochain exercice.

À la suite des négociations menées par la Direction, le SPTH a obtenu de la SDI que son projet de programme d'assistance financière visant à promouvoir la recherche industrielle (PARIQ) incorpore le design de mode. Dans le cadre de la restructuration des programmes d'aide de la SDI, le Pariq-Design Mode sera donc relancé d'ici peu.

Fourrure

Une assistance financière a été accordée pour la réalisation d'une soirée de gala-mode tenue à la Place des Arts, en mai 1986. Ce spectacle, présenté aux acheteurs et à la presse, regroupait quelques-unes des plus belles pièces originales des fabricants du Québec. Soutenu par le Ministère au cours des trois dernières années, ce gala sera dorénavant entièrement commandité par l'industrie.

Une assistance technique et financière a été accordée pour la réalisation d'un concours international en design-fourrure ouvert aux diplomés des écoles de dessin de mode. Des bourses et des trophées ont été offerts par le ministre aux lauréats du concours.

3.4.2 Le Service des produits de consommation (SPC)

Ameublement

Le Service a déposé le plan d'autofinancement visant l'autonomie financière du Centre québécois de productivité du meuble et du bois ouvré (Centre MBO) pour 1989. Il a de plus participé à une étude sur les tendances d'achat de meubles de maison par le consommateur canadien. Par ailleurs, des négociations avec l'Agence de recherche pour l'industrie du meuble d'Angleterre FIRA ont mené à une entente portant sur la vente d'un logiciel de gestion d'entreprises de meubles. Enfin, le Service a participé à la réalisation du chapiteau du design dans le cadre du Salon du meuble de Montréal. Un concours de design a aussi été lancé à l'intention des fabricants de meubles.

Le Service a participé à la réalisation d'un répertoire photographique destiné à la promotion du meuble résidentiel québécois sur les marchés national et international. Ce document a été réalisé avec la collaboration du gouvernement fédéral et de l'Association des fabricants de meuble du Québec (AFMQ). À l'occasion de l'événement Info-Design, le Service a participé à la réalisation de l'activité de promotion « Mois du meuble » en collaboration avec l'AFMQ et le centre MBO. Le Centre a également participé financièrement à la réalisation du projet Appartements-vedettes dans le cadre du Salon de l'habitation, en collaboration avec l'AFMQ et le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, le Service a réalisé une étude sur l'industrie du meuble de bureau avec la participation du Centre MBO. Il a de plus participé à deux projets industriels de gestion de la qualité. Dans le cadre du « Monde des affaires » et avec la collaboration de la Société des décorateurs ensembliers du Québec (SDEQ) et du Centre du meuble et du bois ouvré (MBO), le Service a aussi mis sur pied un événement promotionnel axé sur le meuble de bureau et l'aménagement intérieur. Son personnel a également préparé un questionnaire visant à repérer les informations de base devant servir à l'identification et à la qualification des fabricants québécois de meubles de contrat. Une monographie sur ce secteur est en préparation.

Dans le secteur des articles de décoration intérieure, le Service a pris part à la mission commerciale Moving 86, en France. À cette occasion, plusieurs fabricants québécois ont pu conclure des ententes. Le Service a de plus collaboré à la diffusion du programme Pariq-Design auprès des fabricants québécois. Enfin, pour intégrer les manufacturiers d'articles de décoration à la présentation d'événements de promotion du design intérieur, le Service a favorisé une plus grande coordination entre l'AFMQ, la SDEQ et le Centre MBO.

Communications graphiques et imprimées

Le Service a mis sur pied une base de données servant à l'identification et à la qualification des entreprises de communications graphiques. Cette base de données tient compte d'une segmentation conforme à la structure industrielle. À partir de la base de données, le Service a produit le Répertoire des entreprises de communications graphiques.

Le Service a évalué les possibilités de mise en place d'un Centre de ressources à partir de besoins exprimés par le milieu industriel à la table sectorielle. Des rencontres de concertation ont eu lieu avec les intervenants concernés.

En ce qui a trait aux missions commerciales reliées aux communications graphiques et imprimées, il faut signaler que le Service a participé à l'exposition internationale DRUPA, en Allemagne de l'Ouest. Les représentants québécois ont pu y évaluer l'état d'avancement de la technologie ainsi que son impact sur l'évolution de l'industrie québécoise.

Sport, jeux et jouets

Le Service a effectué deux missions de prospection en Europe et aux États-Unis afin d'intéresser des entreprises étrangères à investir au Québec dans la fabrication d'équipements et de vêtements de sport. Il a également fait partie des comités sur les initiatives privées oeuvrant dans les domaines du sport, des loisirs et de la faune, ces initiatives étant coordonnées par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP).

Dans le secteur des embarcations de plaisance, le Service a contribué au développement d'un nouveau concept de bateaux de plaisance motorisés. Il a également participé à l'exposition de nouveaux produits au Salon nautique de Montréal, en plus d'inciter les entreprises à une rationalisation soutenue dans la fabrication de bateaux à voile.

À titre de membre, le Service a siégé au Comité canadien sur la valorisation du hockey. Il a de plus contribué à la réalisation de sondages d'opinions effectués au Québec, en plus de contribuer financièrement à la réalisation de l'étude qui a suivi.

En ski alpin, le Service a piloté une mission commerciale en Europe en vue d'amener des entreprises françaises, suisse et allemande à s'implanter au Québec. C'est ainsi que des missions commerciales ont amené le Service à participer à Ispo — Hiver 1987, où des contacts ont été établis avec des fabricants français d'équipements de ski alpin. Il a aussi participé à l'exposition Interbike de Reno, au Nevada.

Santé

Une étude générale du secteur de la santé a été confiée à la Direction générale de la recherche et de la planification (DGRP). Le Service a de plus participé à des comités mixtes MIC/MSSS sur l'évaluation des produits consommés par le réseau de la santé. Il a également aidé à la mise sur pied d'une table sectorielle favorisant d'une part les relations étroites avec le milieu industriel et, d'autre part, la structuration d'une association québécoise de fabricants de l'industrie médicale.

Dans le secteur des orthèses-prothèses, le Service a procédé à une évaluation des entreprises capables de satisfaire aux exigences du MSSS et de la RAMQ pour la fabrication au Québec de fauteuils roulants motorisés et manuels. Il a de plus financé des projets de recherche pour le développement d'aides à la conduite de véhicules pour personnes handicapées.

Le Service a produit une monographie sur l'industrie des articles ophtalmiques. Un projet de fabrication de lentilles intra-oculaires a été mis sur pied et le Service a effectué la prospection d'entreprises européennes intéressées à fabriquer des montures de lunettes au Québec. Il a également relancé le projet de fabrication d'équipements et fournitures dentaires, participé à l'activité de promotion « Journée dentaires » et maintenu des relations soutenues avec l'Ordre des techniciens dentaires.

Le Service, enfin, a participé aux missions commerciales World Med 86 au Minnesota, Intermedica, Semerad et Facomed à Paris, et OAPA National Assembly à Orlando, en Floride.

3.4.3 Le Service des produits du bâtiment (SPB)

Chauffage, ventilation, climatisation, échangeurs de chaleur

À l'occasion de la mission commerciale Energy Tour, en Suède, les représentants du Service ont visité d'importantes installations de chauffage et de récupération d'énergie. Le Service a par ailleurs incité avec succès une douzaine de fabricants québécois à exposer à la Foire Ashrae de New York. Cette visite, tout comme celle de la Foire ISH à Francfort, a permis de découvrir de nouveaux produits et des technologies inédites.

Le Service a fourni son assistance à Expo-Rencontre Contech pour la réalisation d'une deuxième exposition Contech, lieu de rencontre de tous les intervenants de la construction; il a aussi aidé l'Association professionnelle du chauffage à combustible solide (APCCS) dans l'organisation d'un concours de design pour les appareils et accessoires de chauffage au bois et l'a appuyée pour la tenue du Salon du chauffage au bois et de l'énergie, de même que pour l'édition annuelle de son magazine *Pleins Feux*.

Dans ce domaine, enfin, le Service a accordé son aide à deux fabricants pour le développement d'appareils de ventilation résidentielle et l'utilisation de capteurs solaires, les deux produits étant destinés à l'exportation.

Équipement de cuisine commerciale

En compagnie de six représentants d'entreprises québécoises, une mission commerciale s'est rendue sur le site des expositions Équip'Hôtel et SIAL à Paris pour étudier les équipements reliés à la cuisine sous vide, les mets préparés sous films et les cuisines centralisées. Cette mission a été réalisée avec la collaboration du ministère des Relations internationales, du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique et du ministère des Affaires étrangères de France.

Appareils sanitaires et accessoires de salles de bain

Le Service a apporté son aide à une entreprise québécoise pour l'assemblage au Québec de robinetteries à contrôle électronique, et il a collaboré avec la Direction des services aux entreprises commerciales du MIC dans la réalisation d'une enquête par entrevues sur les relations grossistes-fabricants.

Produits d'isolation

Le Service a effectué une mission commerciale en France pour y constater l'état de la technologie reliée à l'acoustique et pour y faire le relevé des produits utilisés.

Produits de béton

Deux missions commerciales qui se sont déroulées en France, en Suisse et en Yougoslavie ont fait entrevoir des possibilités intéressantes d'investissements et d'ententes technologiques dans le secteur des produits du béton. Le Service a également conduit une enquête auprès de 400 fabricants, dont 60 par entrevues, pour mettre à jour les principales données sur ce secteur.

Portes et fenêtres

Dans le secteur des portes et fenêtres, le Service a effectué une étude sur la pénétration des fenêtres tout vinyle en Angleterre et aux États-Unis, afin d'être en mesure de mieux orienter ce secteur chez nous. En outre, il a donné son appui à l'Association des architectes en pratique privée du Québec pour la préparation et la diffusion d'un document de prestige sur les portes et fenêtres au Québec.

Préfabrication résidentielle en bois

Le Service s'est rendu en mission commerciale dans le Maine (États-Unis) pour observer les produits et la technologie reliés à la préfabrication résidentielle en bois. Il a également produit un rapport annuel sur l'évolution du secteur.

Une étude du marché du Nord-Est américain a permis de constater la percée rapide et les importants avantages comparatifs dont bénéficient les produits québécois sur ce marché.

Énoncés de politique

Le Service a émis ou révisé certains de ses énoncés concernant les secteurs suivants: charpentes et pylônes d'acier, isolants thermiques et acoustiques pour les bâtiments et l'industrie, revêtements d'acier, accessoires métalliques d'architecture, préfabrication en bois, éléments de structure et d'architecture en béton, éléments de maçonnerie en béton, bâtiments préfabriqués en acier, armoires de cuisine, portes et fenêtres.

Associations industrielles sectorielles

Les associations suivantes ont bénéficié d'une aide:

— La Société québécoise des manufacturiers d'habitations. La Société a mené une étude sur la conception de « logements volants ». Ces logements pourraient être annexés temporairement aux résidences et serviraient à héberger les personnes âgées près de la demeure de leurs enfants; la Société a aussi collaboré avec la SHQ et la SCHL, en plus de mener une étude sur l'introduction de la DAO-CAO dans les usines.

— TUBECON (Association québécoise des fabricants de tuyaux de béton). L'Association a procédé à l'informatisation des données en sa possession et mis à la disposition de bureaux d'ingénieurs-conseils des logiciels servant à la conception et au calcul de réseaux.

— L'Association québécoise des fabricants d'éléments de maçonnerie en béton. L'Association a organisé la tenue du 4e Concours d'architecture universitaire; elle a aussi préparé et diffusé 20 000 copies d'une brochure sur la brique de parement en béton.

— Le Centre de recherche sur les pavés (en béton). En collaboration avec l'Université de Sherbrooke, le Centre a organisé un cours sur la gestion de la qualité destiné aux employés de ses membres. Il a aussi mis au point une méthode d'essai pour confirmer la qualité du produit en moins d'une semaine.

— L'Institut québécois du béton précontraint et préfabriqué. L'Institut a réédité le catalogue des produits et systèmes des membres; il a également procédé au lancement d'un bulletin technique trimestriel à l'intention des promoteurs et des architectes, en plus de lancer un concours d'architecture biannuel avec catégories étudiants et professionnels.

3.4.4 Le Service de l'industrie des boissons alcooliques (SIBA)

Le mandat du Service de l'industrie des boissons alcooliques est de favoriser le développement de cette industrie dans son ensemble et de s'assurer qu'elle se conforme aux dispositions et à la réglementation de la Loi sur la Société des alcools du Québec ainsi qu'aux directives ministérielles qui en découlent.

Le Service émet quotidiennement plusieurs avis et conseils aux différents intervenants de ce secteur, notamment aux industriels des boissons alcooliques en matière d'attestation d'origine, d'approbation d'étiquettes, d'enregistrement de marques exclusives, de demandes de permis de fabricant et de diverses demandes de développement industriel. Certains de ces avis et conseils sont exigés par des organismes gouvernementaux associés au développement industriel, tels que la SDI, SOQUIA, OPDQ, MAPAQ, MCEDT. Ainsi, au cours de l'année 1986-1987:

— 4 350 avis ont été émis concernant les attestations d'origine;

— 850 étiquettes ont été approuvées;

— 70 marques exclusives ont été enregistrées;

— 200 permis d'entrepôt ont été émis ou renouvelés;

— 210 permis de distribution de bière ou de boissons gazeuzes ont été émis ou renouvelés;

— une dizaine d'avis ont été émis à la demande de la SDI, de SOQUIA, de l'OPDQ, du MCEDT;

— l'émission de trois permis industriels de brasseur, d'un permis de production artisanale de bière et d'un permis industriel de distillateur ont fait l'objet d'une recommandation.

Dans le but de suivre l'évolution et les tendances de ce secteur industriel, une étude, touchant les aspects commerciaux, financiers, économiques, techniques et réglementaires, a été réalisée sur la situation et les derniers développements de l'industrie des boissons alcooliques. Une telle étude est utile au Service pour soutenir ses analyses relatives à l'émission de permis industriels et artisanaux.

Le Service a effectué une étude globale du cadre législatif et réglementaire, accompagnée de propositions de certains changements en vue d'uniformiser les privilèges rattachés aux permis industriels et de créer un permis de production artisanale de boissons alcooliques. Afin de répondre aux nombreuses demandes d'information relatives à la production artisanale et d'être en mesure de mieux conseiller les requérants, le Service a aussi mené des recherches sur différents sujets tels que les exigences fédérales, les normes alimentaires, les fournisseurs d'équipement et de fournitures et le marché artisanal hors du Québec.

De façon plus précise, le Ministère a reçu quelques demandes de permis industriel de la part d'un détenteur de permis de fabricant de boissons alcooliques désirant diversifier ses activités. Dans le dossier Julac, le Ministère a été sollicité afin d'évaluer d'une part la situation du secteur vinicole et son marché et, d'autre part, la situation de Julac et ses chances de succès dans un plan de relance proposé par d'anciens actionnaires.

Le Comité interministériel sur le contrôle du commerce, auquel participe le Service, a recommandé des changements législatifs afin d'améliorer le contrôle des ventes et des dons et promotions de boissons alcooliques; il en a résulté l'adoption de modifications à la Loi sur la Société des alcools du Québec (projet de loi 96) et la préparation de rapports d'activités viti-vinicoles que les fabricants doivent soumettre mensuellement au Service.

Par ailleurs, les études se sont poursuivies afin de mieux cerner les avantages et les inconvénients reliés au commerce interprovincial et au libre-échange. Plusieurs avis et conseils ont été émis sur le sujet. Dans le dossier de l'exportation vers le marché américain (B.A.T.F.), les efforts se sont traduits par une rencontre avec les autorités françaises (MIC — SAQ — MCEDT) à la suite d'une rencontre avec les autorités américaines.

Dans un autre ordre d'idées, un appui technique a été fourni à une entreprise du secteur des boissons non alcoolisées pour présenter au nom de certaines PME un dossier au ministère fédéral de la Consommation et des Corporations concernant une plainte de prix de dumping pratiqués par une firme multinationale.

Il importe de signaler que le Service a terminé l'informatisation de l'enregistrement des marques exclusives, de l'approbation et des étiquettes et qu'il a procédé à l'inspection des installations des détenteurs de permis de fabricant de vin afin de s'assurer de l'authenticité d'origine des vins importés et embouteillés au Québec. Les inspecteurs ont accentué leur approche d'agent de développement.

La synthèse du programme de recherche sur l'identification de l'origine par la technique isotopique a été complétée et remise à la Société des alcools du Québec. Les résultats de cette étude réalisée avec la collaboration de l'UQAM se sont révélés intéressants dans la détermination de l'authenticité des vins. À ce sujet toutefois, la Direction continue pour le moment de s'en remettre aux analyses chimiques et organoleptiques de la SAQ et aux suivis et inspections du Ministère.

Le Service a procédé, enfin, à l'analyse de plusieurs dossiers en cours d'année, tels que le mémoire de l'Association du Québec des agences de vins et de spiritueux et le dossier de l'embouteillage à forfait. Certains dossiers ont dû être retardés principalement en raison des changements législatifs survenus en 1986-1987 ou à l'étude actuellement. Il s'agit des dossiers d'implantation d'un plan d'action avec le MAPAQ concernant la viti-viniculture, la formation d'un comité de dégustation, le plan de développement des boissons alcooliques, l'étude sur le vin léger et « Produit du Québec » et l'uniformisation des conditions d'ordonnance et libellé des permis.

3.5 Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Le BNQ établit et coordonne la normalisation des biens fabriqués au Québec. Les normes ainsi établies renseignent les fabricants sur les exigences auxquelles doit satisfaire un produit pour répondre

aux besoins des consommateurs; elles fournissent également aux consommateurs une base d'appréciation de la qualité des produits offerts sur le marché. Les normes du BNQ s'appliquent entre autres lors des achats de fournitures (y compris les matériaux de construction) effectués par les secteurs public et parapublic.

En pratique, le Bureau élabore et publie des normes relatives à des produits particuliers, délivre des certificats de conformité aux fabricants qui en font la demande, la plupart du temps dans le but de satisfaire à une réglementation, et maintient un registre des certifications. De plus, il coordonne les activités de normalisation des ministères et autres organismes, assure l'élaboration ou la recommandation des normes requises au Québec et en favorise l'utilisation, rédige un répertoire de ces normes, identifie et agrée des organismes de contrôle et d'essais au Québec, et représente le gouvernement du Québec auprès du Conseil canadien des normes et de tout autre organisme de normalisation industrielle.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateurs	2
Professionnels	13
Agent de maîtrise	1
Employés de bureau	7
Techniciens	2
Total	**25**

Principales réalisations en 1986-1987

Normes

Cette année, le BNQ a émis 44 normes, grâce à la participation de près de 2 000 personnes regroupées en plus de 200 comités. Cette collaboration bénévole témoigne de l'intérêt que soulèvent les normes du BNQ. Les demandes ont donné lieu à la distribution de 195 000 exemplaires de normes. Quant au catalogue, toujours en vente aux Publications du Québec, il contient plus de 1 430 normes. Cette année a vu la publication des premières normes nationales du BNQ dans le domaine de la géotechnie. De plus le BNQ a intensifié son action au sein du Conseil canadien des normes.

Certification

Pour faciliter la tâche des consommateurs, le BNQ a mis en place, dans certains domaines, des systèmes de certification basés sur un protocole bien établi d'inspection. Le but est de pouvoir identifier les produits qui sont conformes aux normes prescrites. Le consommateur qui voit la marque du BNQ sur un produit a la certitude qu'il est fabriqué sous surveillance.

Cette année, 171 usines ou organismes ont reçu des certificats de conformité des produits qu'ils fabriquent selon 24 normes différentes.

Gestion de la qualité

Une des exigences imposées par le BNQ au fabricant qui désire que son produit soit certifié concerne l'implantation de la gestion de la qualité dans son usine. De cette manière, le fabricant s'engage à rechercher la qualité et à mettre en place les outils nécessaires pour obtenir de façon habituelle des produits dits de qualité.

Agrément des laboratoires

Le système d'agrément des laboratoires étant encore en voie d'élaboration, le BNQ garde en suspens certaines demandes jusqu'à la réception de renseignements supplémentaires qui lui permettront d'y donner suite. Ce système devrait normalement être mis en place au cours du prochain exercice. De plus, des ententes avec le Conseil canadien des normes sont en négociation à ce chapitre.

Activités internationales

Le BNQ entretient des relations particulières avec les organismes nationaux de normalisation de quelques pays francophones, dont ceux de l'Île Maurice, du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire et du Zaïre. Certains d'entre eux envoient des stagiaires au BNQ afin de les initier à la pratique de la normalisation. C'est évidemment avec l'Association française de normalisation que les échanges ont d'abord été établis et c'est avec elle qu'ils sont les plus constants. Le BNQ participe également à des comités de normalisation internationale.

Codification

La codification des normes québécoises se fait selon un système mis au point au BNQ. Ce système est offert à ceux qui en expriment le besoin. Il a déjà été adopté par le ministère de l'Éducation et certains cégeps pour leur inventaire et leur gestion des stocks.

Informations

Le BNQ se révèle être un centre d'information de plus en plus apprécié de la communauté industrielle. En effet, il répond à plus de 200 demandes de renseignements par mois. Son service de bibliothèque, destiné d'abord aux normalisateurs, est également offert au public pour consultation. On y

trouve les collections à jour des normes internationales, celles de la plupart des pays industrialisés, France, Angleterre, Japon, États-Unis, Australie, Allemagne, etc., et celles de certaines grandes municipalités ou de grands fabricants. L'ensemble représente plus de 150 000 normes.

Par son engagement passé dans l'implantation du système international de mesure, le BNQ demeure un centre de renseignements sur son application à toutes les activités industrielles ou commerciales. Grâce à une entente concernant l'échange de renseignements entre l'Association française de normalisation (AFNOR) et le BNQ, les habitués du service d'information ont maintenant accès à Norex, importante banque de données sur l'industrie et le commerce en France et en Europe.

Partie IV
La Direction du développement régional et services aux entreprises

La Direction du développement régional et services aux entreprises (DRSE) constitue une entité administrative comportant, au 31 mars 1987, un effectif de 253 personnes dont 168 réparties dans 11 directions régionales et chargées d'assurer les services de première ligne aux entreprises.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateurs	17
Professionnels	154
Employés de bureau	82
Total	**253**

4.1 Les directions régionales

Les directions régionales du Ministère ont pour mandat de:

— fournir aux entreprises de leur région une gamme de services de nature technique et financière afin d'augmenter leur force et leur dynamisme;

— favoriser la participation active des différents partenaires régionaux à une action concertée visant à développer un climat favorable à l'entrepreneurship;

— fournir aux directions centrales du Ministère les informations permettant d'améliorer la connaissance de la PME, l'identification de ses besoins ainsi que la pertinence de l'action gouvernementale auprès des entreprises;

— assumer la représentation du Ministère en région aux différentes tables ayant trait aux services à l'entreprise et au développement économique.

Les directions régionales, au nombre de 11, ont leurs bureaux dans les régions suivantes:

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Saguenay – Lac-Saint-Jean

Québec

Mauricie – Bois-Francs

Estrie

Montréal-Laval

Laurentides-Lanaudière

Montérégie

Outaouais

Abitibi-Témiscamingue

Côte-Nord et Nouveau-Québec

(Les adresses des directions régionales sont données en annexe.)

Les services aux entreprises: rôle des directions régionales

Le rôle des conseillers en développement industriel en région est d'abord d'être à l'écoute des besoins de la clientèle PME et d'y répondre promptement. Ce rôle consiste d'abord à agir comme soutien à l'entreprise, soit directement en établissant un diagnostic sur celle-ci ou en fournissant de l'information sur les différents programmes d'aide gouvernementaux, soit indirectement en les mettant en contact avec les partenaires privés (institutions financières) ou publics avec lesquels ils collaborent étroitement (SDI, CRIQ, directions sectorielles du MIC, commissariats industriels et autres ministères). Ils ont fait quelque 3 000 interventions auprès des entreprises.

Dans ce volet, le Ministère privilégie les PME à meilleur potentiel de croissance, soit celles qui sont les plus aptes à générer de l'activité économique et des emplois. Les services peuvent rejoindre les principaux besoins de l'entreprise, mais une attention particulière est accordée à la gestion globale qui est déterminante dans la croissance et la capacité concurrentielle de l'entreprise.

Principales réalisations en 1986-1987

Les efforts du personnel des directions régionales, en 1986-1987, ont été particulièrement canalisés auprès des entreprises dynamiques de leur territoire pour les aider à améliorer leur gestion, et auprès des femmes et des jeunes dans le but de les sensibiliser au monde des affaires.

Approche-entreprise

Au cours de la dernière année, le personnel des directions régionales a intensifié ses efforts pour offrir aux dirigeants d'entreprises un service-conseil et des services techniques personnalisés. Les conseillers en développement industriel du Ministère ont analysé avec les dirigeants leurs forces et faiblesses et leur ont suggéré, le cas échéant, des moyens et des outils afin d'améliorer leur gestion et de conquérir de nouveaux marchés. Ce rôle de soutien du personnel en région, qualifié d'approche-entreprise, permet de renforcer la structure économique du Québec.

Une attention particulière a également été portée à la formation des chefs de PME. Conscientes que la grande faiblesse des PME a trait à la gestion, les directions régionales, en collaboration avec la Direction des services aux entreprises industrielles, ont offert cette année aux chefs d'entreprise quelque 300 séminaires, portant sur 30 thèmes différents, tous ayant trait à la gestion. Plus de 3 000 chefs de PME ont participé à ces séminaires.

Promotion de l'entrepreneurship

Parallèlement à leurs activités auprès des entreprises, les directions régionales se sont tout particulièrement attachées, cette année, à la promotion de l'entrepreneurship. Préoccupées par l'importance d'assurer une relève et désireuses de sensibiliser les jeunes et les femmes au monde des affaires, elles ont mené diverses actions, partout au Québec, pour se rapprocher de ces clientèles-cibles. Outre la promotion du programme Bourses d'affaires, qui invite les jeunes à démarrer une entreprise ou à s'associer à une PME existante, le personnel en région a appuyé les initiatives du milieu visant à créer un climat entrepreneurial.

Notons, entre autres, l'implication des directions régionales du MIC pour diffuser, dans différentes régions du Québec, le cours « Devenez entrepreneur » mis sur pied par la Fondation de l'entrepreneurship de l'Université Laval, la participation des conseillers en développement industriel à l'organisation du concours Prix d'excellence Cascades de la Société des professeurs d'économique du Québec, l'appui des directions régionales à Jeunes Entreprises du Québec visant à permettre à des centaines de jeunes de vivre une expérience de dirigeant d'entreprise à l'intérieur de leurs études.

De plus, le personnel du MIC en région a sensibilisé les chefs de PME à l'importance de parrainer des jeunes qui veulent se lancer en affaires et a offert aux nouveaux entrepreneurs un certain encadrement par le moyen d'ateliers et de séminaires axés sur le démarrage d'entreprises. Ces actions contribuent à créer au Québec un climat favorable à l'éclosion de la pensée entrepreneuriale.

Gestion de programmes

Au cours de 1986-1987, les directions régionales ont administré les programmes Bourses d'affaires aux jeunes entrepreneurs et PRO-PME.

Le programme Bourses d'affaires aux jeunes entrepreneurs est entré en vigueur le 1er février 1984. En vertu de ce programme, les diplômé(e)s des universités ou du secteur professionnel des collèges peuvent bénéficier d'une garantie de prêt gouvernemental pour les ⅔ du montant emprunté, qui peut atteindre 25 000 $. Ce prêt est offert par une institution financière et la garantie gouvernementale vaut pour cinq ans. De plus, le Ministère assume la totalité des frais d'intérêts pour la première année et la moitié de ces frais pendant les deux années subséquentes. Enfin, il n'y a pas de remboursement de capital la première année.

Ce programme a permis, en 1986-1987, à 70 candidates et à 265 candidats de créer 156 entreprises ou de s'associer à 97 PME existantes. Globalement, ces jeunes ont injecté par leurs entreprises 43 millions de dollars dans l'économie et créé 1 059 emplois, en plus de contribuer à en maintenir 999 autres. Depuis le début du programme, 1 027 boursiers et boursières en ont bénéficié.

Le programme PRO-PME reprend l'essentiel des programmes UNI-PME et Outils de gestion qui existaient auparavant. Il a pour but de favoriser le développement des PME du secteur manufacturier, en permettant à ces entreprises, en particulier celles offrant un bon potentiel de croissance, d'avoir accès à des mesures de soutien à la gestion et d'adaptation aux nouvelles techniques de gestion. Ce programme encourage tout particulièrement l'intégration de diplômés universitaires et collégiaux dans les PME, mais les entreprises peuvent également recourir aux services des consultants externes.

Ce programme comporte trois volets:

— renforcement de l'équipe de direction de la PME;

— développement d'un plan d'entreprise;

— renforcement de certaines fonctions stratégiques de l'entreprise et adaptation aux nouvelles techniques de gestion.

La contribution gouvernementale accordée aux PME désireuses de se prévaloir de l'un de ces trois volets représente, dans la majorité des cas, 50 % du salaire brut versé par l'entreprise au diplômé et

50 % des dépenses engagées pour l'embauche d'un consultant externe, jusqu'à concurrence des montants maximaux prévus. Depuis la mise en place de ce programme, 204 entreprises en ont bénéficié. Elles ont fait appel à 150 diplômé(e)s et à 80 consultants, ce qui a représenté, pour le Ministère, des engagements de l'ordre de 1 020 940 $ dont 571 508 $ ont été déboursés en 1986-1987.

4.2 La Direction générale des services aux entreprises

Cette direction générale composée de quatre directions mentionnées plus loin appuie les directions régionales dans leur offre de services aux entreprises du Québec. À la demande des directions régionales, elle offre des services-conseils et de l'aide technique aux petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales. Elle administre diverses lois. Elle oeuvre à la mise en place et à l'aménagement d'espaces industriels, en collaboration avec les municipalités auxquelles elle apporte, de plus, son soutien pour la création et le maintien de commissariats industriels.

Principales réalisations en 1986-1987

Au cours du dernier exercice, la Direction générale s'est consacrée à la consolidation de l'approche du Ministère en matière d'aide aux entreprises, notamment à travers ses directions régionales, en axant surtout ses interventions autour des PME dynamiques et à bon potentiel de croissance et des entreprises en phase de démarrage.

Outre ses activités régulières de soutien aux entreprises en étroite collaboration avec les directions régionales, la Direction générale a mené quelques réflexions sur l'incubation industrielle, les relations industries-universités, l'entrepreneurship en général, la place des produits québécois dans l'activité commerciale, les parcs de haute technologie et enfin sur de nombreux projets spécifiques de développement économique pour lesquels son expertise a été sollicitée. Par exemple, la Direction générale a émis des avis sur des dossiers relatifs aux Sociétés d'investissement régionales, aux motels industriels et au programme national d'aide à l'innovation.

De plus, sur le plan des mesures qui relèvent de sa responsabilité, la Direction générale a assumé un rôle de coordination centrale en ce qui a trait au démarrage de PRO-PME, à la reconduction du Programme d'aide aux commissariats industriels, aux modifications apportées au programme Bourse d'affaires maintenant désigné « Nouveaux Entrepreneurs » et à la mise en oeuvre du volet « Prêts aux étudiants entrepreneurs » dans le cadre du Placement étudiant. La Direction générale a fourni sa collaboration au dossier relatif à l'intégration éventuelle au MIC de programmes du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

La Direction générale a représenté le MIC à divers comités, dont le comité fédéral-provincial sur la PME, le comité interministériel sur le Programme de développement des collectivités, le comité interministériel sur les conférences socio-économiques régionales et enfin à l'Institut de recherche politique. La Direction générale a collaboré aux travaux du comité mis sur pied par le ministre à la PME.

Finalement, la Direction générale a poursuivi sa collaboration avec les associations d'affaires et les établissements d'enseignement supérieur, dans le but de s'ajuster aux réalités nouvelles des PME et d'adapter en conséquence son offre de services.

4.2.1 La Direction des services aux entreprises industrielles

En appui aux directions régionales, mais sous la supervision de la Direction générale, la Direction des services aux entreprises industrielles a pour mandat de favoriser l'amélioration de la gestion dans les entreprises québécoises, notamment les petites et moyennes entreprises manufacturières. Les conseillers, spécialisés dans chacune des fonctions de l'entreprise (administration, finance, production, marketing et informatique), fournissent à la demande des directions régionales des services de consultation aux entreprises.

La Direction est aussi responsable du développement et de la diffusion d'outils d'analyse et de gestion tant pour son propre usage que pour celui des conseillers régionaux en développement industriel et des dirigeants d'entreprise. Elle est aussi chargée de maintenir à jour et de diffuser la connaissance sur les principales fonctions d'entreprises, de même que de concevoir, offrir et organiser, en collaboration avec les directions régionales, des cours et séminaires aux dirigeants de PME.

Principales réalisations en 1986-1987

Le conseil-gestion constitue l'activité principale de la Direction. Au cours de l'exercice, des services spécialisés ont été fournis dans 430 entreprises dont la taille moyenne se situe à 30 employé(e)s. Une évaluation de ces services auprès des entreprises clientes de la DSEI indique que la plupart des propriétaires-dirigeants qualifient ces services en conseil-gestion de très structurants pour leur entreprise et même relativement plus structurants que bien des mesures d'assistance financière.

Par ailleurs, afin de contribuer au succès de l'approche adoptée par le MIC et de répondre aux

besoins plus précis des dirigeants des entreprises les plus dynamiques, la Direction a finalisé la révision du contenu de ses 17 séminaires spécialisés. Ces séminaires ont permis à la direction de contribuer à la formation de plus de 1 500 industriels au cours de 1986-1987. Une clientèle à peu près équivalente est prévue pour 1987-1988. En ce qui concerne les outils de diagnostic d'entreprise élaborés à la DSEI, par exemple les logiciels PROFIMIC et PROFOMIC, ils font l'objet d'une demande sans cesse croissante de la part de divers agents de développement économique.

Enfin, le personnel de la Direction participe activement à des événements relatifs à la gestion d'entreprise en plus de contribuer, dans plusieurs cas, à la définition de leur contenu.

4.2.2 La Direction de l'aide à l'implantation industrielle

Cette direction a pour mandat d'assurer la présence de structures d'accueil, tant humaines que physiques, nécessaires sur le plan local au développement et à l'expansion des entreprises industrielles et commerciales.

Cette direction gère plus particulièrement un programme d'aide financière, technique et professionnelle aux commissariats industriels. De plus, en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, qui permet aux municipalités de créer leurs parcs industriels, elle apporte une aide technique pour la localisation et l'aménagement des parcs, en plus d'en contrôler le développement. Elle doit aussi, en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, assurer aux projets industriels des infrastructures propres à leur bon fonctionnement.

De plus, elle gère le Programme d'aide à la rénovation des zones industrielles vétustes de la région de Montréal. Elle voit à la production et à la diffusion d'informations à l'intention des agents de développement industriel. La Direction émet également des avis dans le cadre du processus d'aménagement du territoire et des divers projets de développement industriel.

Principales réalisations en 1986-1987

Dans le cadre du Programme d'aide aux commissariats industriels, 88 corporations de développement économique ont bénéficié en 1986-1987 de subventions totalisant 4,1 millions de dollars. Dans le cadre de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, la Direction a recommandé l'approbation de 390 transactions immobilières correspondant à une superficie de 3 100 000 mètres carrés. Ces projets signifient des investissements évalués à un peu plus de 280 millions de dollars qui pourraient contribuer à la création de 3 421 emplois.

En tant que maître d'oeuvre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, le Ministère a poursuivi son travail dans 13 projets industriels qui ont nécessité des déboursés de 930 000 $ de l'enveloppe budgétaire résiduelle de cette entente. La Direction participe à la gestion du premier volet de la nouvelle entente Canada-Québec sur le développement industriel (signée à la fin de 1985), concernant l'implantation de projets industriels impliquant des investissements d'au moins un million de dollars. La Direction a procédé à l'étude de 10 projets dont 8 ont été approuvés, représentant un montant de subvention de près de 10 millions de dollars. Ces projets totalisent des investissements de plus de 1,3 milliard de dollars qui créeront 1 485 emplois en plus d'en maintenir 1 350 autres.

Dans le cadre du Programme d'aide à la rénovation de zones industrielles vétustes de la région de Montréal, deux projets ont été acceptés. Situés dans le quartier Pointe-Saint-Charles, ils devraient permettre la remise en disponibilité d'environ 40 000 mètres carrés de terrain et la création, la relocalisation ou le maintien d'à peu près 3 500 emplois. Une somme de 1 200 000 $ en subvention a été octroyée en 1986-1987 aux fins de ces projets.

Au chapitre des publications, la Direction a poursuivi la production du *Guide des programmes d'aide offerts aux entreprises québécoises*, et celle du *Répertoire des parcs industriels du Québec*.

La Direction a continué de collaborer à l'implantation d'un système de traitement et de diffusion d'information économique, technique et financière à l'intention des entreprises et des conseillers en développement industriel. Ce système s'appuie sur une base de données informatisées et sur des équipements bureautiques modernes garantissant aux utilisateurs un accès facile.

De plus, la Direction a émis des avis reliés à ses champs d'intervention, notamment dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (87 avis), de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi que d'études d'impact sur l'environnement et sur des projets d'incubateurs industriels. Elle a de plus émis 32 avis relatifs à la présélection d'emplacements industriels pour le Bureau des grands projets.

Enfin, la Direction a participé activement aux réflexions sur les incubateurs et motels industriels, notamment dans le dossier SOCCRENT, sur les parcs de recherche et de haute technologie.

4.2.3 La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs

Cette direction a comme mandat de concevoir, développer, proposer et offrir des outils et programmes propres à soutenir et à promouvoir les jeunes entrepreneurs. Elle collabore avec diverses associations de gens d'affaires à développer l'entrepreneurship et à formuler des moyens d'assistance aux entreprises en démarrage. Elle assure de plus la gestion centrale de programmes d'aide.

Principales réalisations en 1986-1987

La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs a assuré la coordination et la gestion centrale du programme PRO-PME offert aux entreprises par les directions régionales du MIC. Elle a aussi assumé ce rôle pour le programme PME-PMI en collaboration avec le ministère des Relations internationales. Ce programme permet en moyenne annuellement une dizaine d'échanges entre des entrepreneurs français et québécois.

En plus de poursuivre son rôle de gestion centrale des dossiers du programme Bourse d'affaires, la Direction a participé de près aux réflexions à l'origine des modifications apportées à ce programme, maintenant appelé « Nouveaux Entrepreneurs ». Elle s'est penchée par ailleurs sur la proposition d'intégration au MIC de programmes du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu, notamment en ce qui concerne le programme Jeunes Promoteurs, et a formulé des hypothèses en regard de ce dossier dont l'aboutissement est prévu en 1987-1988.

Dans le cadre du dossier du Placement étudiant, la Direction a travaillé plus particulièrement à la mise en oeuvre du volet « Prêts aux étudiants entrepreneurs ». Elle a également collaboré avec divers organismes voués au développement de l'entrepreneurship chez les jeunes, dont « Les Jeunes Entreprises du Québec métropolitain inc. », et a favorisé la participation d'étudiants à la conférence internationale organisée par l'Association of Collegiate Entrepreneurs.

4.2.4 La Direction des services aux entreprises commerciales

La Direction a pour mandat de favoriser l'accroissement de la rentabilité des entreprises commerciales québécoises et d'assurer leur contribution maximale au développement économique. Elle assure une meilleure connaissance du milieu commercial, offre aux commerçants des services-conseils en gestion et favorise leur regroupement. De plus, elle encourage l'achat par les réseaux de distribution de biens de consommation fabriqués au Québec. Elle voit également à l'application de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux et de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

Principales réalisations en 1986-1987

La Direction des services aux entreprises commerciales a reçu près de 5 000 demandes d'information relativement aux activités commerciales, ce qui s'est traduit par du conseil-gestion personnalisé auprès de 350 commerçants et par plus de 700 interventions d'assistance auprès de personnes intéressées par le franchisage ou désireuses d'acquérir ou de lancer un commerce.

Dans le but d'offrir un meilleur service à sa clientèle sur tout le territoire du Québec, en particulier sur le plan de l'information, la Direction des services aux entreprises commerciales a entrepris une démarche de régionalisation de ses services par l'entremise des directions régionales du Ministère.

Déjà une majorité de ces directions répondent aux demandes d'information de la clientèle commerciale. Elles ont aussi contribué à ce que soient dispensés 10 séminaires relatifs à la gestion commerciale, rejoignant ainsi près de 1 500 personnes lors de 130 sessions.

Les interventions faites dans le cadre de la Loi sur les sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales (SIDAC) ont permis, depuis son adoption, la formation de 50 associations. La Direction continue d'appuyer techniquement ces sociétés et le Regroupement des centres-villes du Québec. Une étude d'impact de ces organismes a été entreprise auprès de marchands membres de SIDAC établies depuis quelques années déjà. Jusqu'ici, près de 1 200 questionnaires ont été remplis.

Pour assurer une plus grande participation des entreprises du Québec à l'activité économique et favoriser les échanges, la Direction a participé à diverses manifestations, telles que des salons pour promouvoir ses services, des salons de sous-traitance ou encore des expositions spécialisées, congrès ou colloques pour un total de 15 interventions. La publication du *Guide du commerçant* a été interrompue et remplacée par celle du livre *Se lancer en affaires* réalisé par Les Publications du Québec, dont les informations sont beaucoup plus complètes.

Enfin, dans le cadre de l'administration de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, les interventions de la Direction ont donné lieu à 396 poursuites. La Direction a émis 301 nouveaux permis et 1 415 renouvellements dans

le cadre de la Loi sur les matériaux de rembourrage et des articles rembourrés.

4.3 La Direction de la promotion des femmes entrepreneures

Cette direction, mise sur pied en avril 1984, a comme mandat de promouvoir le dossier de l'entrepreneurship féminin en faisant reconnaître la contribution des femmes en affaires au développement économique du Québec et en assistant les femmes dans la création d'entreprises. Pour réaliser ces objectifs, la Direction, en collaboration avec les 11 directions régionales du Ministère, développe et met à la disposition des individus, organismes ou groupes qui en font la demande de nombreux outils dans les domaines reliés à la connaissance de la clientèle des femmes d'affaires québécoises, à la promotion de l'entrepreneurship féminin et à la formation des nouvelles propriétaires dirigeantes d'entreprises.

Principales réalisations en 1986-1987

Dans le volet connaissance, une étude sur la perception des propriétaires d'entreprises familiales en ce qui a trait à leur relève a été réalisée et diffusée auprès des regroupements de gens d'affaires.

Une autre étude est menée actuellement auprès de 1 000 femmes et 500 hommes d'affaires québécois afin de révéler les traits distinctifs des propriétaires d'entreprises et d'établir également ce qu'ils ont de commun et de différent. Un document contenant les résultats de l'année 1986 décrit le profil de la femme d'affaires dans son entreprise, dans ses rapports avec le monde des affaires et dans sa vie personnelle.

De plus, un rapport concernant la description statistique comparative des entreprises au Québec a été élaboré à partir de données du Fichier central des entreprises. La méthode comparative porte sur le profil des entreprises où une femme est propriétaire-dirigeante en rapport avec le profil de l'ensemble des entreprises.

En ce qui a trait au volet de la promotion, environ 3 000 personnes ont été rejointes par 30 conférences prononcées par des femmes d'affaires dans le cadre de différents salons.

De plus, le Ministère a participé à l'organisation de huit colloques portant sur des thèmes reliés à l'entrepreneurship féminin. Il a aussi assuré la promotion du dossier auprès des jeunes par la réalisation d'une émission pour enfants sur l'entrepreneurship et par sa collaboration à la réalisation du concours « Prix d'excellence Cascades ».

En ce qui concerne le volet formation et information, notons que plus d'une trentaine d'organismes d'affaires agissent comme agents diffuseurs des ateliers de travail. À cette fin, la Direction a assuré cette année la formation de 21 animatrices. Ces ateliers s'adressent maintenant aux hommes et aux femmes et ont été rendus accessibles à la clientèle anglophone. Ils ont rejoint quelque 500 participants et de ce nombre environ 20 % ont donné suite à leur projet d'entreprises. Deux nouveaux ateliers ont été élaborés, l'un sur la gestion du temps affaires/famille et l'autre sur le refinancement d'entreprises.

Enfin, le Ministère a représenté le Québec en Guadeloupe par la réalisation d'un séminaire sur la création d'entreprises.

Partie V
La Direction des coopératives

La Direction des coopératives a pour rôle d'aider au développement des coopératives au Québec et d'administrer la Loi sur les coopératives, c'est-à-dire de régir la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation de coopératives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateurs	2
Professionnels	11
Employés de bureau	6
Total	**19**

Aide au développement coopératif

Les efforts de la Direction, au chapitre du développement coopératif, ont porté sur:

— la consolidation des deux volets (groupes-conseils et coopératives de développement régional, CDR) du Programme d'aide à la création des coopératives de jeunes travailleurs;

— l'amélioration du Régime d'investissement coopératif en collaboration avec le milieu coopératif;

— le soutien à la formation des administrateurs et gestionnaires d'entreprises coopératives.

Aide à la création des coopératives de travailleurs

Ce programme, enclenché en 1983, d'abord à titre expérimental dans trois régions administratives et étendu par la suite aux autres régions du Québec, a été poursuivi au cours de l'exercice 1986-1987. Rappelons que le Programme d'aide à la création des coopératives de travailleurs couvre deux volets:

— Le financement des dépenses de fonctionnement des groupes-conseils; ces derniers sont chargés de fournir une aide technique aux groupes désireux de créer des coopératives de travailleurs.

— Le versement aux coopératives de développement régional (CDR) d'une subvention de base et d'une subvention partagée à raison de deux dollars versés par le MIC pour chaque dollar versé par les membres des CDR. (La CDR est un organisme de concertation et d'action regroupant des coopératives et des agents socio-économiques d'une même région, en vue de travailler au développement coopératif.)

Le budget alloué à ce programme pour 1986-1987 s'est élevé à 1 911 900 $ répartis comme suit:

Groupes-conseils	1 300 000 $
CDR (Subvention de base)	275 000 $
CDR (Subvention partagée)	336 900 $
Total	**1 911 900 $**

Ce programme a fait l'objet, au cours de l'exercice écoulé, d'une évaluation qui a été soumise au ministre en décembre 1986. L'évaluation a porté sur l'impact du programme, son fonctionnement par région et par secteur, de même que sur le respect des normes administratives.

À la suite de cette évaluation, il a été décidé de fusionner les deux volets Aide à la création et au fonctionnement des coopératives de développement régional et Aide à la création des coopératives de jeunes travailleurs (groupes-conseils) en un seul programme: Aide aux coopératives de développement régional, dont la gestion sera assurée par la Direction des coopératives. L'appui du MIC a également été accordé à quatre CDR: Québec, Montréal-Laval, l'Outaouais et l'Estrie, en raison des ressources financières disponibles, de la performance des CDR retenues sur le plan du nombre d'emplois créés depuis le début de leurs activités, de leur fonctionnement et du nombre de coopératives membres.

Les fonds alloués en 1987-1988 à ce nouveau programme (un million de dollars environ) devraient permettre à ces CDR de maintenir à peu près le même niveau d'activités. Ces fonds ont été répartis de manière à soutenir les CDR qui ont un impact significatif en termes de développement coopératif et à permettre à chacune d'elles de fournir les services appropriés à sa clientèle, tout en favorisant leur autofinancement.

Soulignons que, de 1983 à décembre 1986, ce programme a produit les résultats suivants:

— Coopératives créées	92*
Emplois permanents créés	865
Emplois saisonniers créés	849*
— Coopératives maintenues et entreprises privées formées en coopératives	21
Emplois permanents maintenus	224

Le programme doit prendre fin en mars 1988.

Régime d'investissement coopératif (RIC)

La Direction a poursuivi ses efforts en collaboration avec le milieu coopératif pour améliorer le Régime d'investissement coopératif entré en vigueur le 28 août 1985. Ce dernier vise à accorder au milieu coopératif des avantages analogues à ceux accordés par le Régime d'épargne-actions (REA). Ainsi, les membres, les sociétés membres ainsi que les employés des coopératives admissibles (coopératives de travailleurs et coopératives de producteurs) peuvent déduire 100 % de l'investissement effectué dans le Régime jusqu'à concurrence de 20 % de leur revenu total, après déduction des contributions à un REER, à un REA et au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

À la suite des recommandations qui ont été faites en juin 1986 au ministre par un comité formé de représentants du milieu coopératif et de la Direction des coopératives du Ministère, des modifications ont été apportées au Régime par le décret 1421-86. Elles ont eu pour effet:

a) de permettre à une société membre d'acquérir des titres admissibles de sa coopérative agricole;

b) de rendre facultatif le paiement d'intérêt sur les titres émis en vertu du Régime.

En 1986, 34 coopératives se sont ajoutées aux 51 qui s'étaient prévalues du Régime en 1985, pour un total de 85 réparties comme suit:

Catégories	Nombre de coopératives	Nombre d'investisseurs	Montant
Agricoles	31	3 662	3 581 127 $
Forestières	20	1 157	1 612 089 $
Travailleurs	34	309	489 415 $
Total	**85**	**5 128**	**5 682 631 $**

Du début des opérations en 1985 au 31 décembre 1986, 9 200 investisseurs ont souscrit 11 010 568 $ dans 85 coopératives.

* Dont 11 coopératives et 775 emplois saisonniers dans le domaine forestier, résultat obtenu grâce à l'action du groupe-conseil spécialisé en forêt.

Soutien à la formation des administrateurs et gestionnaires d'entreprises coopératives

Depuis 1984-1985, la Direction des coopératives, dans le cadre du programme Gestion des affaires, attribue chaque année des fonds pour soutenir la formation des administrateurs et gestionnaires de coopératives. À cette fin, 86 200 $ ont été alloués cette année aux organisations coopératives suivantes:

— Coopératives de développement régional (CDR)	32 600 $
— Coopératives forestières	4 100 $
— Coopératives en milieu scolaire	8 600 $
— Coopératives d'habitation	24 800 $
— Coopératives de consommation	12 600 $
— Groupe-conseil spécialisé en transformation d'entreprises saines en coopératives de travailleurs	3 500 $

Suivi des coopératives

L'accent a été mis surtout sur les coopératives de travailleurs, en particulier sur les coopératives forestières, afin de les aider à obtenir leur juste part des contrats d'aménagement octroyés par le ministère de l'Énergie et des Ressources dans le cadre de la nouvelle politique forestière mise en oeuvre par ce dernier.

Administration de la Loi

L'exercice 1986-1987 a été marqué par la poursuite des efforts de rationalisation des tâches liées à l'administration de la Loi sur les coopératives ainsi que du programme d'informatisation des données.

En matière de registrariat et de contrôle, l'effort a porté sur la mise à jour de l'univers des coopératives en vue d'en éliminer les coopératives inactives, ce qui a eu pour effet de faire baisser à un niveau inférieur à 7 % des dossiers actifs le nombre de coopératives en défaut de produire leur rapport. La Direction a aussi procédé à la mise à jour des formulaires d'analyse des rapports annuels des coopératives.

En ce qui a trait au programme d'informatisation, la Direction a enregistré les améliorations suivantes:

— Modifications des systèmes existants pour les rendre interactifs.

— Introduction d'un nouveau système interactif pour la saisie des données financières des coopératives et production de tableaux appropriés des données aux fins d'analyses financières.

— Mise en place de mécanismes informatiques permettant de rapatrier les données emmagasinées au Bureau central d'informatique (BCI).

— Introduction dans le système de la nouvelle classification des coopératives selon un code administratif et selon la classification des activités économiques.

Nombre de coopératives non financières *

Type	Coopératives formées du 1986-04-01 au 1987-02-31	Coopératives actives au 1987-03-31
Coopératives de consommateurs	**130**	**1 407**
Alimentation	2	207
Habitation	102	927
Transport	—	6
Télédistribution	3	16
Aqueducs et égouts	2	42
Services d'éducation	—	6
Hébergement et restauration	—	9
Divertissement et loisirs	3	23
Garderies	—	10
Services funéraires	—	40
En milieu étudiant	14	84
En milieu amérindien	1	15
En milieu inuit	—	4
Autres coopératives	3	18
Coopératives de producteurs (entrepreneurs individuels)	**6**	**188**
Industries agricoles et services connexes	2	127
Pêches et services connexes	—	6
Camionneurs	—	3
Propriétaires de taxi	2	26
Artisans	1	22
Autres coopératives	1	4

* Il s'agit de coopératives relevant de la loi de 1983 sur les coopératives.

Type	Coopératives formées du 1986-04-01 au 1987-03-31	Coopératives actives au 1987-03-31
Coopératives de travailleurs	**71**	**300**
Industries agricoles et services connexes	8	18
Bleuetières	—	19
Coopératives forestières	5	57
Services miniers	2	3
Manufactures	12	55
dont Édition et impression	(3)	(12)
Industries de l'habillement	(3)	(8)
Construction	1	13
Transport	4	6
Communication	3	10
Commerce d'alimentation	3	7
Garages	—	7
Autres commerces	3	14
Services aux entreprises	12	37
Services de santé et services sociaux	6	8
Hébergement et restauration	3	12
Divertissement et loisirs	—	16
Conciergerie et entretien	3	6
Autres coopératives	6	12
Divers *	1	53
Développement agro-forestier	—	9
Développement régional	—	10
Développement industriel	—	6
Économie familiale	1	16
Action communautaire	—	12
Total général	**208**	**1 948**

* Il s'agit d'organisations coopératives dont le fonctionnement, pour la plupart, se rapproche de celui d'organismes communautaires.

Communication, information et consultation

En 1986-1987, la direction a produit un *Guide pour la transformation d'un syndicat coopératif en coopérative ou en compagnie* ainsi que deux dépliants: *Une coopérative: Qu'est-ce que c'est?* et *Coopératives de développement régional*. À ces documents, il faut ajouter la diffusion du bulletin bimestriel *Info-Coop*.

La Direction a participé aux salons de la PME et du monde des affaires à Montréal et au Salon du monde des affaires à Québec. Elle a en outre apporté sa collaboration au Salon de l'ASPEQ (Association des professeurs d'économie du Québec). Elle a également participé, du 20 au 27 septembre 1986, en collaboration avec la Fédération québécoise des coopératives de travail, à une mission d'information et d'échange auprès de la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production de France.

Enfin, elle a collaboré à la préparation de certains documents à caractère informatif sur l'organisation et le fonctionnement des coopératives, notamment auprès du ministère des Communications.

Services à la clientèle

La Direction a continué à fournir à la clientèle coopérative et au public en général des informations pertinentes sur le fonctionnement, l'organisation et la loi qui régit les coopératives; elle a fourni, de façon ponctuelle, des informations à des clients d'autres provinces ainsi qu'à des groupes de coopérants se rendant à l'étranger; elle a reçu des coopérateurs étrangers, notamment de la Suisse, du Japon et du Costa-Rica.

Consultation

La Direction a continué à conseiller des intervenants coopératifs et gouvernementaux en ce qui a trait aux législations et aux politiques reliées aux coopératives.

Rappelons finalement qu'en cours d'année la Direction a soumis au ministre des recommandations quant aux modalités d'organisation des services aux coopératives; le ministre a décidé de maintenir la Société de développement des coopératives comme société d'aide financière distincte en lui attribuant une fonction d'assistance technique.

Partie VI
Le soutien administratif et l'expertise économique

6.1 La Direction générale de l'administration

Cette direction générale est chargée de répondre aux besoins du Ministère sur le plan des ressources financières, matérielles et techniques. Elle coordonne l'ensemble des activités relatives à la programmation budgétaire et met en place les différents mécanismes administratifs afin d'assurer le contrôle financier et comptable des crédits alloués au Ministère. Elle fournit de plus divers services de soutien aux unités administratives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateur	1
Professionnels	5
Agents de maîtrise	2
Employés de bureau	28
Ouvrier	1
Total	**37**

Principales réalisations en 1986-1987

Sur le plan de la gestion financière, et ce, dans le cadre du cycle budgétaire 1986-1987, le personnel professionnel et technique a, entre autres, procédé aux différents travaux d'analyse et de synthèse aux fins de la détermination et de la formulation des ressources financières nécessaires pour la conduite des activités régulières du Ministère et de ses programmes d'aide financière.

Ce personnel a de plus été régulièrement en contact avec les représentants des ministères et organismes centraux chargés de la détermination des règles et des contrôles dans le domaine de la gestion financière et des domaines d'activités administratives connexes.

Au chapitre de la gestion financière, il convient de souligner aussi les travaux de compilation, d'analyse et de consolidation que ce même personnel a été appelé à réaliser dans le cadre de la participation du Ministère aux travaux de la Commission parlementaire de l'Économie et du Travail.

Sur le plan des services administratifs, les principales réalisations de la Direction générale de l'administration concernent le domaine des études d'opportunité en matière d'acquisition d'équipements de bureautique aux fins de formuler les avis appropriés aux autorités du Ministère. En matière de régie interne, le personnel de soutien a assuré la prestation des services visés, notamment dans les domaines de la gestion documentaire, de la bibliothéconomie, de l'approvisionnement, de la reprographie, de la distribution et de l'aménagement des postes de travail.

6.2 La Direction de la gestion des ressources humaines

La Direction de la gestion des ressources humaines fournit aux gestionnaires les conseils et l'assistance qui leur assurent le potentiel en ressources humaines nécessaires à la réalisation des objectifs et programmes établis. À cette fin, elle coordonne l'application des politiques et des pratiques gouvernementales en matière d'organisation administrative, de gestion des effectifs, d'accueil, de développement des ressources humaines, de dotation, de relations de travail et de rémunération et d'avantages sociaux.

La Direction renseigne en outre les gestionnaires et les employés du Ministère sur les politiques, les procédés de gestion, les droits et les prérogatives de chacun ainsi que sur les normes et les pratiques régissant l'organisation gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateur	1
Professionnels	6
Agent de maîtrise	1
Employés de bureau	14
Total	**22**

Principales réalisations en 1986-1987

Au cours de l'exercice, la Direction a comblé 75 postes réguliers et procédé à l'embauche de 123

employés occasionnels représentant 55 années/personnes. Elle a exercé son rôle de conseil et d'assistance auprès des gestionnaires et des membres de comités de sélection en portant une attention particulière à la qualité de la sélection.

Il convient de souligner également que la Direction a assuré la gestion du recrutement et de la sélection des employés occasionnels, notamment en constituant et gérant un fichier ministériel de plus de 8 500 candidatures.

En ce qui a trait au développement des ressources humaines, 2 466 jours-personnes ont été consacrés à diverses activités de formation et de perfectionnement qui ont amené un investissement de 125 769 $. Les activités ayant **impliqué** le plus grand nombre de participants ont été, cette année encore, celles reliées à l'adaptation aux changements technologiques.

La Direction a également poursuivi la réalisation des plans d'action ministériels dans le cadre des programmes gouvernementaux d'égalité en emploi. Mentionnons que la représentation des femmes cadres s'est accrue, passant à 10 % du personnel d'encadrement. De plus, 14 employés fonctionnaires ont obtenu des libérations pour études, dont certaines à temps plein, pour un total de 697 jours.

Enfin, tout au long de l'année, la Direction de la gestion des ressources humaines a, par ses actions, exercé son rôle d'assistance et de conseil auprès de la direction supérieure et des gestionnaires dans leurs prises de décisions et dans la recherche des solutions aux problèmes de gestion des ressources humaines qui leur ont été soumis.

6.3 La Direction des communications

La Direction des communications épaule l'ensemble du Ministère en matière de communications. Dans le contexte d'un plan général, elle fait connaître le rôle du Ministère en tant qu'agent de développement économique. Elle porte donc à la connaissance du public les ressources et les services disponibles, s'efforce de promouvoir le Québec à l'étranger en qualité de partenaire économique et participe à la promotion économique du Québec.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateur	1
Professionnels	13
Employés de bureau	14
Total	**28**

Principales réalisations en 1986-1987

Au cours du dernier exercice, la Direction des communications a offert aux diverses unités du Ministère une gamme de services-conseils et de services techniques reliés aux différents domaines des communications.

En ce qui a trait à la production et à l'édition, la Direction a répondu à près de 300 demandes concernant des dépliants, brochures, profils, répertoires, guides et pochettes d'information, outils imprimés et audiovisuels décrivant surtout le rôle du Ministère, les services et les programmes qu'il offre à ses diverses clientèles. Elle a en outre poursuivi la publication des deux périodiques du Ministère, soit le bulletin bimestriel *Info-Coop* à l'intention du milieu coopératif et le mensuel interne *En coulisses*, à l'intention des employé(e)s du Ministère. Le magazine bimestriel *Entreprise*, destiné à la communauté d'affaires québécoise, a publié son dernier numéro en mai 1986.

La Direction a poursuivi ses efforts en vue de donner plus d'unité, de cohésion et de qualité à l'image institutionnelle. Ces efforts se sont traduits par la réalisation d'un concept intégrateur applicable aux divers outils de promotion utilisés par le Ministère auprès de ses clientèles.

Par ailleurs, la Direction a entretenu des relations de presse soutenues, sur le plan national, en organisant une soixantaine de conférences de presse et rencontres d'information à l'intention des médias et en suscitant de nombreux publi-reportages et entrevues qui ont principalement porté sur les investissements réalisés en région et découlant directement de l'aide apportée aux entreprises par le MIC. Dans le but de tenir la population informée sur l'aide aux entreprises de leur milieu, elle a émis plus de 200 communiqués destinés à la presse régionale et nationale. La Direction a fourni un soutien technique à différentes équipes de recherche et de production de séries télévisées ou radiodiffusées.

Au cours de l'année, le MIC a participé à quelque 35 expositions industrielles et commerciales, salons et foires, dans tout le Québec, en plus de consacrer un effort particulier à la redéfinition de sa stratégie et des outils promotionnels utilisés à l'occasion de ces événements.

Enfin, la Direction des communications, de concert avec les directions régionales du MIC, a participé pour une quatrième année à la Semaine de l'entreprise, qui a donné lieu, à l'échelle du Québec, à plus de 600 activités mettant en valeur le rôle et la place des entreprises.

6.4 La Direction générale de la recherche et de la planification

La Direction générale de la recherche et de la planification (DGRP) a pour responsabilité de fournir l'information permettant aux autorités du Ministère et des directions générales:

— de déterminer les orientations et les objectifs de développement en matière d'industrie et de commerce pour le Québec et ses régions;

— de mettre en oeuvre des programmes appropriés;

— de coordonner les politiques en matière d'industrie et de commerce avec les autres ministères et le gouvernement fédéral.

De façon plus particulière et en collaboration avec les autres directions concernées, la DGRP:

— participe à l'évaluation périodique des programmes en regard des objectifs poursuivis et de l'évolution de la situation économique;

— renseigne les autorités du Ministère sur l'évolution de l'économie québécoise et l'impact potentiel des changements qui s'y produisent;

— analyse les différentes interventions gouvernementales dans les secteurs sous la juridiction du Ministère et élabore des propositions d'action ou d'intervention; à la demande du sous-ministre, elle assure la coordination de certains dossiers, notamment ceux sur les relations entre le MIC et les autochtones.

Sur le plan administratif, la DGRP est constituée de trois directions: analyse économique et relations internationales, analyse des politiques et des programmes et études sectorielles.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateurs	4
Professionnels	26
Employés de soutien	14
Total	**44**

6.4.1 La Direction de l'analyse des politiques et des programmes

Le mandat de cette direction consiste essentiellement à analyser les programmes d'aide aux entreprises et à suggérer des modifications aux programmes existants ou à élaborer de nouveaux programmes afin d'améliorer l'efficacité de l'action du MIC auprès des entreprises.

Principales réalisations en 1986-1987

Les travaux de la Direction ont été principalement centrés cette année sur deux sujets: la révision des programmes de la Société de développement industriel (SDI) et la situation des PME.

Un groupe de travail a été formé afin de revoir les programmes de la SDI et la Direction a été chargée d'en faire l'analyse. En plus de participer aux travaux du comité d'évaluation des programmes, la Direction a réalisé le *Bilan et analyse des programmes*. Le rapport a été soumis au ministre et une consultation a été effectuée durant l'été.

À l'automne, la participation au groupe de travail s'est poursuivie, des fiches techniques ont été préparées pour servir de base à l'élaboration de nouveaux programmes et des évaluations de divers scénarios concernant les nouvelles formes d'aide ont été effectuées.

Par ailleurs, à la demande du ministre délégué aux PME, la Direction a été mandatée pour préparer un état de la situation des PME québécoises. Ce document, publié au mois de novembre, comprend les chapitres suivants:

— définition de la PME;

— l'importance économique de la PME;

— le fonctionnement de l'entreprise;

— l'entrepreneurship;

— réglementation et paperasserie administrative;

— le fardeau fiscal;

— les relations avec les milieux financiers.

À la suite de l'analyse de la situation, la Direction a reçu le mandat de préparer des textes sur divers sujets pouvant faire l'objet de propositions du ministre délégué aux PME lors de la Conférence PME regroupant les principaux organismes représentant les PME, à la fin de mai 1987.

6.4.2 La Direction de l'analyse économique et des relations internationales

Son mandat général consiste à analyser les facteurs déterminants de l'évolution conjoncturelle des secteurs manufacturier et commercial du Québec et à étudier tout phénomène international ou toute modification de la politique commerciale au Canada et à l'étranger pouvant affecter les secteurs d'activité dont le ministère de l'Industrie et du Commerce a la responsabilité. La Direction de l'analyse économique et des relations internationales est amenée à

assumer certaines fonctions permanentes d'information, d'étude et de défense des intérêts du Québec dans les secteurs sous la juridiction du MIC.

Principales réalisations en 1986-1987

La Direction a établi le sommaire statistique et analysé la situation mensuelle brute et désaisonnalisée de l'emploi, de la population active et du chômage, au Québec, en Ontario et au Canada.

En avril et août, elle a compilé et analysé les données de l'enquête sur les investissements privés et publics au Canada et par province, et a publié un cahier d'investissements et une analyse.

En janvier et juillet, elle a analysé les données de l'enquête du MEIR fédéral sur les investissements dans 300 entreprises au Canada et par province, puis au cours de l'automne elle a effectué une analyse détaillée de la situation économique au Québec en 1986 et des perspectives pour 1987, dans le secteur manufacturier et dans celui du commerce.

La Direction a, de plus, réalisé sous l'égide du Secrétariat du comité ministériel permanent du développement économique plusieurs études techniques reliées à la libéralisation des échanges avec les États-Unis, en collaboration étroite avec les autres directions du Ministère.

6.4.3 La Direction des études sectorielles

Le mandat de cette direction consiste à:

— réaliser des études sur les secteurs de l'économie qui sont sous la responsabilité du Ministère, dans le but de connaître leur évolution, leurs forces et leurs faiblesses et de proposer des orientations de développement;

— réaliser des études de fond sur les caractéristiques de la structure industrielle québécoise pour identifier les moyens de la renforcer;

— procéder à l'évaluation des retombées, sur l'ensemble de l'économie, de l'implantation de nouvelles entreprises ou de l'expansion (ou la fermeture) d'une entreprise existante;

— procéder à la mesure de l'impact sur les secteurs sous la juridiction du Ministère de l'application de nouvelles politiques environnementales, énergétiques, etc.

Principales réalisations en 1986-1987

La Direction a effectué une étude sur l'industrie de l'automobile au Canada et au Québec, destinée à servir de document de base pour la table sectorielle sur l'industrie des véhicules et pièces automobiles.

Elle a également poursuivi l'étude de la chimie organique. Cette étude vise d'une part à améliorer la connaissance de ce secteur en situant la problématique de ses composantes dans un environnement québécois et d'autre part à dégager les perspectives de développement de cette industrie.

La Direction, en plus de procéder à une étude du marché du secteur du logiciel, s'est particulièrement intéressée au secteur de la machinerie et du travail du métal au Québec afin d'en évaluer l'importance économique et d'en faire une analyse comparative. Elle a, enfin, analysé les retombées économiques des projets d'investissements.

Partie VII
Les relations avec les sociétés d'État

Neuf sociétés et organismes d'État relèvent du ministre de l'Industrie et du Commerce. Chacune de ces entités possède son conseil d'administration, dont le rôle principal est d'en orienter la gestion selon les objectifs et les moyens d'action prévus dans la loi constitutive et les règlements afférents. Ces sociétés sont tenues de présenter leur rapport annuel, qui propose un tableau complet de leurs activités. Nous prions le lecteur de s'y référer.

Sous la direction d'un sous-ministre adjoint, l'équipe responsable des relations avec les sociétés d'État étudie les orientations et les programmes de ces sociétés afin d'en assurer la cohérence avec les politiques économiques du Gouvernement. Elle conseille le ministre sur les orientations des sociétés d'État et assure le suivi des décisions ministérielles auprès des organismes administratifs du Gouvernement ainsi que les sociétés elles-mêmes.

La Société de développement industriel du Québec (SDI)

La SDI a été créée en 1971. Elle a pour objet de favoriser le développement économique du Québec au moyen de mesures incitatives d'ordre financier. En cours d'année, la SDI a effectué 902 interventions financières impliquant 1 302 aides dans le cadre de ses différents programmes, ce qui correspond à un montant total de 513 millions de dollars. Ces intervenants incluent 79 aides en faveur de sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ) qui ne nécessitent pas de déboursés de la part de la SDI.

Quatre secteurs d'activités se sont partagé 69 % du montant d'aide totale, soit ceux du matériel des transports (45 %), des produits chimiques (11 %) des produits du bois (7 %) et du tourisme (6 %).

L'aide attribuée par la SDI durant l'année permettra de créer à moyen terme environ 19 000 emplois. L'aide octroyée en vertu des autres programmes a aussi renforcé la position concurrentielle d'entreprises ayant à leur emploi environ 27 000 personnes.

Au cours de l'année, une révision complète des programmes d'aide à l'entreprise a été effectuée, les nouveaux programmes entrant en vigueur le 1er avril 1987. Les objectifs recherchés étaient d'accroître l'efficacité des mesures d'aide à l'entreprise, de développer des formes d'aide mieux adaptées à la dynamique du monde des affaires, et de diminuer le total de crédits budgétaires qui y sont alloués. Les efforts de rationalisation ont réduit à quatre la quinzaine de programmes d'aide à l'entreprise, et le concept de partage de risque avec l'entrepreneur a été introduit, permettant aussi de bonifier l'aide à l'investissement afin que la SDI puisse jouer un rôle plus efficace en tant que déclencheur de projet. On a prévu l'application de critères plus précis pour l'évaluation des projets afin d'optimaliser les retombées économiques en fonction de chaque dollar public investi, tandis que des dispositions particulières étaient mises en place eu égard aux priorités gouvernementales quant au développement régional et aux secteurs industriels prioritaires. L'accent a aussi été mis sur les projets d'exportation et de recherche et développement; enfin, la nouvelle approche de la SDI a prévu la constitution d'un fonds d'aide renouvelable, c'est-à-dire largement financé à même le recouvrement des sommes prêtées aux entreprises.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Le CRIQ a pour objet d'effectuer de la recherche en sciences appliquées, de mettre au point des produits, des procédés et des appareils industriels ou scientifiques, d'obtenir et de diffuser auprès des entreprises l'information d'ordres technologique et industriel.

Conformément à l'objectif établi dans son plan quinquennal, le CRIQ a poursuivi et intensifié son action en vue de se rapprocher de sa clientèle industrielle et de devenir un partenaire évoluant davantage à la mesure et au rythme de l'industrie. Le CRIQ a ainsi déployé des efforts pour implanter des modes de gestion similiaires à ceux qu'on retrouve dans les entreprises industrielles les plus performantes. Ces efforts ont marqué le coup d'envoi de l'implantation des nouveaux modes de gestion par centre de coûts, et de l'orientation des fonds disponibles vers des activités de recherche prioritaires, selon une approche destinée à élargir le portefeuille des services offerts.

On peut souligner la conclusion de deux ententes de coopération importantes visant à faire du

CRIQ la tête de pont d'un réseau de services techniques accessibles aux petites et moyennes entreprises. Il s'agit d'une entente avec l'Association des manufacturiers canadiens en vue de l'établissement d'un centre de démonstration en production assistée par ordinateur (PAO), situé dans les installations du CRIQ à Montréal. Une autre entente a été faite avec le Cégep de Victoriaville, donnant lieu à la création du Centre de recherche industrielle du meuble et du bois ouvré, destiné à dispenser des services d'aide technique à l'intention des quelque 1 200 entreprises de ce secteur.

La valeur des contrats de services signés en cours d'année s'élève à plus de 15 millions de dollars, dépassant celle de l'an dernier de près de 20 %. Le niveau d'autofinancement avant amortissement s'établit à 45 %, notamment en raison d'une gestion rigoureuse des dépenses. Celles-ci se situent au même niveau qu'en 1985-1986, alors que les revenus provenant des ventes (en excluant achats et dépenses de sous-traitance) sont supérieurs de 11 %.

La Société Inter-Port de Québec (Inter-Port)

Cette société a pour fonction de susciter l'établissement dans la région de Québec de complexes industriels susceptibles de bénéficier des avantages et des infrastructures portuaires de la région et de contribuer à son développement.

Inter-Port a intensifié en cours d'année ses efforts de promotion de la région de Québec sur le plan international. Deux pôles ont été privilégiés, à savoir les secteurs de l'industrie-portuaire sur la rive sud et de la technologie de pointe sur la rive nord du Saint-Laurent. Une douzaine d'opérations de prospection des marchés et de promotion ont été réalisées, mais c'est le projet d'implantation d'une aluminerie à Pointe-de-la-Martinière qui a accaparé une bonne part des énergies de la Société.

En cherchant à faire un lien entre l'industrie lourde et l'industrie de technologie de pointe, Inter-Port a orienté ses efforts de promotion afin d'exploiter la transformation de la silice provenant des gisements de Charlevoix et de Matane. C'est ainsi que des projets d'usines de verre plat, de ferro-silicium, de carbure de silicium, de polycristaux et de monocristaux utilisés dans la fabrication d'ordinateurs ont été étudiés.

Inter-Port a obtenu la venue à Québec d'un symposium international, celui des praticiens en optique et laser, en juin 1986, ce qui a permis à la région de faire valoir la qualité de sa production et de pénétrer le réseau de la technologie de pointe dans ces domaines.

Enfin, la Société Inter-Port a poursuivi la mise en place de toutes les conditions nécessaires à la création du parc industrialo-portuaire de Pointe-de-la-Martinière, par des activités d'animation et de concertation auprès de divers intervenants dans le dossier, tels que la municipalité régionale de comté (MRC) de Desjardins, la Ville de Lauzon, la Chambre de commerce locale, et auprès de la population.

La Société du parc industriel du centre du Québec (SPICQ)

Cette société a pour mandat de favoriser l'essor économique du centre du Québec en aménageant la partie du territoire de la ville de Bécancour qui est décrite dans l'annexe de sa loi, afin d'y établir un parc industriel et de le pourvoir de toutes les installations requises pour son développement. En plus de la gestion immobilière du parc, la Société est propriétaire et gestionnaire des installations portuaires de Bécancour.

Depuis sa création en 1968, la Société a construit et administré des infrastructures industrielles et portuaires évaluées, aux coûts, à 53,3 millions de dollars. Ces infrastructures ont généré des investissements privés dépassant 1,7 milliard de dollars et créé 1 700 emplois directs.

Au cours de l'exercice, la Société a fait passer son revenu d'opération à 2,7 millions de dollars, une augmentation de près de 27 % par rapport à l'année dernière, alors que ses dépenses d'opérations ont augmenté de 1,5 %.

Dans le parc industriel, d'une part, l'Aluminerie de Bécancour inc. a terminé ses travaux de construction et produit à 100 % de sa capacité depuis le 20 février 1987. Les entreprises Hydrogénal inc. et Oxychem Canada inc. ont entrepris leurs travaux d'installation, dans le cadre de projets d'investissements de 32 et 52 millions de dollars respectivement. Finalement, Norsk-Hydro Canada inc. a commencé en février la construction d'une usine de magnésium d'une capacité de 60 000 tonnes par an. Il est prévu que ce projet crée environ 400 nouveaux emplois directs durant la première phase du projet, correspondant à des investissements de plus de 400 millions de dollars. D'autre part, la SPICQ a poursuivi ses efforts de promotion afin d'inciter de nouveaux investisseurs à installer leurs entreprises dans le parc industriel de Bécancour.

La Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (SPICAM)

En vertu de sa loi constitutive, cette société, créée en 1976, a pour mandat de voir à la mise en

place et à l'entretien de l'infrastructure du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel, et d'y promouvoir l'implantation d'entreprises, en plus d'assurer l'exploitation et l'administration du parc.

Cependant, la SPICAM ne possède que certaines infrastructures situées dans le parc industriel, le gouvernement fédéral étant propriétaire des terrains. Depuis 10 ans, contrairement aux attentes, le site industriel de l'aéroport de Mirabel ne s'est pas développé au rythme prévu. Les activités de la Société ont donc été réduites au strict minimum. Chaque année, une entente est renouvelée entre la Société et la municipalité de Mirabel pour que cette dernière poursuive l'entretien du réseau d'aqueducs et d'égouts appartenant à la Société. Dans le cadre de la politique gouvernementale, plusieurs études ont été menées à ce sujet, et des négociations se sont poursuivies entre le Ministère et la municipalité quant à la disposition éventuelle des immobilisations.

La Société générale de financement du Québec (Le Groupe SGF)

La SGF a pour objet, d'une part, d'assumer la gestion d'un groupe industriel dans le but d'exploiter des entreprises de taille significative dans certains secteurs jugés prioritaires pour le développement économique du Québec, d'assurer la planification et la coordination des entreprises qu'elle contrôle et de favoriser, seule ou de préférence avec des partenaires, leur exploitation et leur développement dans des conditions de rentabilité. D'autre part, elle doit favoriser, dans la mesure du possible, la participation d'administrateurs québécois à la gestion de ces entreprises. Le Groupe SGF est donc présent dans les secteurs de l'aluminium, de la pétrochimie, des produits forestiers, de la construction navale et des équipements énergétiques, et de la biotechnologie.

Le bénéfice net du Groupe SGF a atteint 42,6 millions de dollars en 1986, une augmentation de plus de 15,8 millions par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement attribuable à la conjoncture favorable qui a marqué le secteur des produits forestiers, secteur qui occupe une position importante dans le Groupe SGF. En outre, Albécour, société en commandite filiale de la SGF, a effectué ses premières livraisons d'aluminium et a commencé à générer des profits.

Les revenus d'opérations sont passés de 699 millions de dollars en 1985 à 315,6 millions en 1986. Cette diminution s'explique par le fait que les états financiers de Dofor et de Donohue ne sont plus consolidés avec ceux du Groupe SGF, en raison de la mise en vente par la SGF de ses placements dans Donohue et dans Domtar, en octobre 1986. En conséquence, les revenus d'opérations de Donohue, qui se chiffrent à 475,6 millions de dollars en 1986, n'apparaissent plus aux revenus d'opérations consolidés. On peut rappeler ici que le 18 février 1987, Dofor a accepté de Québécor inc. une offre d'achat de 320 millions de dollars pour son placement dans Donohue. La SGF n'a par ailleurs reçu aucune offre finale pour la vente de sa participation dans Domtar.

L'Aluminerie de Bécancour inaugurée en septembre 1986 a atteint, en février 1987, sa capacité nominale de production, soit 230 000 tonnes métriques. Albécour, filiale de la SGF, a commencé à commercialiser sa quote-part d'aluminium.

Dans le cadre du plan de survie de la pétrochimie montréalaise, la première phase du programme d'investissement de Pétromont a été réalisée et les autres étapes se poursuivent de façon rigoureuse, via Ethylec inc., filiale du Groupe SGF détenant 50 % de Pétromont.

La construction de la nouvelle usine de papiers fins de la Domtar à Windsor s'est poursuivie telle que planifiée et les travaux de Donohue se sont poursuivis en vue du démarrage de la nouvelle machine à papier journal de Clermont prévu pour la fin de 1987.

Un autre fait marquant de l'année a été l'offre faite par Marine Industrie ltée d'acquérir de Versatile Corporation les chantiers de Davie à Lauzon et de Vickers à Montréal, ainsi que la Société d'ingénierie navale Systems Engineering. La transaction a été complétée en janvier 1987, renforçant la position de Marine Industrie ltée dans le secteur naval militaire.

Dans le cadre de la révision de certains de ses placements, la SGF a réduit sa participation dans Cégelec Industrie inc. à 10 %, alors que Alsthom-Atlantique augmentait la sienne à 90 %.

Bio-Méga inc., filiale à 100 % de la SGF, qui en est encore à l'étape du démarrage, a formulé un plan quinquennal de développement, alors que Bio-Méga Diagnostic, sa filiale, a diversifié davantage ses produits et implanté de nouvelles technologies afin d'accélérer ses ventes.

La Société des alcools du Québec (SAQ)

La Société des alcools gère quotidiennement les activités reliées au commerce de près de 2 230 produits mis en vente, notamment, dans le réseau de ses 353 succursales. Le niveau de ses ventes a atteint 948,4 millions de dollars en 1986-1987, soit

une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Le volume des ventes a par contre diminué de 3,5 %. La SAQ a versé un dividende de 361 millions de dollars au gouvernement du Québec.

Des efforts de mises en marché importants ont été réalisés: tests de nouveaux produits, nouvelles méthodes de paiement, variation des heures d'ouverture, publication de documents informatifs, rabais, etc. En ce qui concerne la gestion interne, l'accent a été mis sur la formation du personnel, de meilleures communications, une gestion plus efficace de l'information, et la décentralisation de certaines activités.

Sidbec

En vertu de sa loi constituante, Sidbec a pour objet de poursuivre l'exploitation d'un complexe sidérurgique, seule ou avec des partenaires, dans le but d'assurer, dans des conditions de rentabilité, la consolidation et l'expansion de ses opérations, de telle sorte que soit encouragé le développement d'entreprises industrielles consommatrices d'acier au Québec.

En 1986, la rationalisation des opérations s'est poursuivie par un contrôle rigoureux des coûts de main-d'oeuvre et des effectifs et par la fermeture de la boulonnerie et de la clouterie de Montréal. Cette opération s'est effectuée en même temps que la finalisation d'un important programme de modernisation des équipements, notamment à l'aciérie de Contrecoeur.

Sidbec-Dosco a réalisé durant l'année un profit de 6,5 millions de dollars. Il s'agit d'une première année de rentabilité depuis 1974. Parmi les facteurs qui ont contribué à ce résultat, il faut souligner les efforts consentis par les employés afin d'engager définitivement Sidbec dans la voie de la rentabilité.

La Société de développement des coopératives (SDC)

La Société de développement des coopératives a pour mandat de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique et d'encourager, dans les régions, le développement économique et la création d'emplois. Pour réaliser ce mandat, la SDC administre des programmes d'aide financière conçus pour répondre aux besoins particuliers des coopératives. Elle apporte dans certains cas un financement complémentaire à celui des membres et des institutions financières. Elle conseille également les coopératives quant à leur financement et s'assure qu'elles ont accès à l'aide technique qui leur est nécessaire.

Au cours de l'exercice, la SDC a complété l'étude de 147 dossiers. Elle a offert 41 aides financières totalisant 8,4 millions de dollars. L'aide de la Société a permis aux entreprises coopératives de réaliser des projets d'environ 20 millions de dollars, conduisant à la création ou au maintien de 600 emplois. En plus de ces interventions, la SDC a continué à gérer un portefeuille de prêts hérités de l'ancienne société mixte qui a existé de 1977 à 1984.

Annexe
Les directions régionales du MIC

01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Les Galeries G.P.
92, 2e Rue Ouest
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Tél.: (418) 722-3577

Bureau de New Carlisle

51, rue Notre-Dame, C.P. 579
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Tél.: (418) 752-2229

02 Saguenay — Lac-Saint-Jean

Édifice Marguerite-Belley
3950, boul. Harvey, rez-de-chaussée
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Tél.: (418) 547-9336

03 Québec

Centre Bois-Fontaine
930, chemin Sainte-Foy, bureau 5.60
Québec (Québec) G1S 2L4
Tél.: (418) 643-8993

Bureau de Beauce

11535, 1re Avenue Est, bureau 504
Saint-Georges de Beauce (Québec) G5Y 7H5
Tél.: (418) 228-9537

Bureau de Montmagny

68, rue du Palais-de-Justice, bureau 103
Montmagny (Québec) G5V 1P5
Tél.: (418) 248-3331

04 Mauricie — Bois-Francs

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette, bureau 321
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél.: (819) 379-6776

Bureau de Victoriaville

Édifice provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Tél.: (819) 752-9781

05 Estrie

740, rue Galt Ouest, bureau 303
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
Tél.: (819) 565-0205

06a Montréal-Laval

770, rue Sherbrooke Ouest
7e étage
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: (514) 873-5581

Bureau de Laval

1435, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 505
Laval (Québec) H7S 2C6
Tél.: (514) 668-6535

06b Laurentides-Lanaudière

Édifice administratif
85, rue De Martigny Ouest
Bureau 3.7
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Tél.: (514) 436-6331

06c Montérégie

Édifice Montval
201, place Charles-Lemoyne
Bureau 104
Longueuil (Québec) JAK 2T5
Tél.: (514) 651-8011

07 Outaouais

Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
6e étage
Hull (Québec) J8X 4C2
Tél.: (819) 771-6239

08 Abitibi-Témiscamingue

180, boul. Rideau, bureau 101
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél.: (819) 762-0865

09 Côte-Nord
10 Nouveau-Québec

Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél.: (418) 589-5715

Photocomposition
Compélec inc.

Achevé d'imprimer
sur les presses de
l'imprimerie Laurentide inc.
en novembre 1987

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie
et du Commerce

Imprimé au Québec, Canada
50-134